

3

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Juillet 1710.

ARTICLE I.

*Qui renferme ce qui s'est passé de considéra-
ble en ESPAGNE & en PORTUGAL
depuis le mois dernier.*

I. **C**E ne fut que le troisiéme Mai , que le Roi partit de Madrid pour aller se mettre à la tête de son armée en Aragon : Sa Majesté arriva le neuf à Saragosse, où elle fut reçüe avec de grandes demonstrations de joye : la Ville lui fit present de vingt mille pistoles pour les dépenses de la guerre : Ce Prince en partit le 10. à huit heures du matin , alla passer la Cinca à Fraga , & le 13. il joignit l'armée qui campoit à deux lieuës de Lerrida , sur la droite de la Segre.

*Le Roi part
de Madrid
& arrive à
l'armée.*

II. Après que le Roi d'Espagne eut passé son armée en revüe , qui fut trouvée tres belle , & composée de troupes pleines de bonne volonté , il la conduisit au-delà de la Segre , & alla camper le quinze Mai dans la plaine de Terms , vis-à-vis de Balaguer , où il y a une garnison d'en-

*La Roi
marche à
Balaguer
avec son
armée.*

4 *La Clef du Cabinet*

viron 2000. hommes. Cette Place est dans une situation avantageuse, sur la Segre, avec un Pont fortifié; depuis que les Alliez en sont les Maîtres, ils ont fortifié un Monastere, qui deffend ce Pont; Le dessein du Roi étoit de faire jetter des Ponts sur la Segre au dessus & au dessous de Balaguer, pour pouvoir investir la Place; mais les pluyes & la fonte des neiges qui ont grossi la riviere, ne l'ayant pas permis, l'Armée repassa la Segre à Lerida le 20. Mai. Le 23. le Pont sur la riviere de la Nogara, Ribagorçana fut rétabli, & une partie de l'armée y passa, pour aller occuper les hauteurs de Balaguer. Ce siège sera d'une difficile exécution, tant que les Alliez seront les maîtres du Pont de Balaguer, par lequel ils peuvent secourir la Place.

*La Reine
est Regente
en l'absence
du Roi.*

III. On mande de Madrit, que la Reine qui a l'administration du Gouvernement, assistée de l'Archevêque de Tolledo Grand Inquisiteur, du President du Grand Conseil de Castille, & de quelques autres Seigneurs, travaille avec une vivacité & une application extraordinaire aux affaires d'Etat, qui sont expediées par Don Manuel de Velasco, qui fait les fonctions de Secrétaire d'Etat, en l'absence du Marquis de Majorada, qui a suivi le Roi à l'Armée. Parmi les autres Seigneurs qui ont suivi Sa Majesté, il y a le Duc de Medina-Sidonia, Grand Ecuyer de la Couronne, le Connestable de Castille Grand Maître d'Hôtel, le Duc d'Osbonne Capitaine des Gardes, les Marquis de Valero & de Quintana Gentilshommes de la Chambre.

IV.

des Princes &c. Juillet 1710. 5

IV. Le Marquis d'Alcanizes, frere de *Biens de*
feu l'Amirante de Castille, qui mourut en *l'Amirance*
Portugal noïci du crime de felonie, pour *de Castille*
être sorti du Royaume, & embrassé le *reclamez*
parti des ennemis de l'Etat: Ce Marquis, *par le Mar-*
dis-je, employe tout le credit de ses amis, *quis d'Al-*
pour obtenir la jouïssance des biens confis- *canizes son*
quez par la mauvaise conduite de son frere: *frere.*
sur ses instances la Cour a nommé cinq
Conseillers du Conseil Royal de Castille,
pour examiner cette demande, & comme
le Roi, avant son départ, a recommandé
à ces Commissaires, d'avoir moins d'égard
au crime de l'Amirante, qu'à la fidelité
que Sa Majesté esperoit de trouver dans
les autres Seigneurs de sa famille, le Mar-
quis d'Alcanizes à tout lieu d'esperer la fa-
veur qu'il demande.

V. Il ne s'est encore rien passé de confi-
derable sur la frontiere de Portugal, & il pa-
roit que la campagne n'y sera pas meurtriere, *Armées sur*
les armées y étant peu nombreuses de part *la frontiere*
& d'autre: celle des Portugais s'est assem- *de Portugal.*
blée près d'Elvas, & celle d'Espagne sous
les ordres du Marquis de Bay, aux envi-
rons de Badajox, & s'est emparée du Pont
de Gevora, près de Campo-Major, &
avoit fait passer cette Riviere à son armée,
qui subsiste aux dépens des Portugais. Mr.
de Bay n'oublie rien pour attirer les Portu-
gais à une Bataille; mais tant qu'ils reste-
ront dans le Camp qu'ils occupent, der-
riere une Coline, sous le canon d'Elvas,
il n'y a pas apparence que les Armées se
joignent.

VI. Le Roi Catholique averti que le *Blocus d'A-*
Château d'Arens, situé sur la Riviere de *rens levé.*

6 *La Clef du Cabinet*

Nogara-Ribagorçanna, bloqué depuis long-tems par les Miquelets, étoit aux abois, détacha le 20. Mai, Mrs. d'Amézaga & d'Espinosa avec environ 3000. hommes, pour aller dégager ce Poste, & renouveler la Garnison; ce qui fut exécuté, les Miquelets ayant pris la fuite à l'approche des troupes.

A R T I C L E II.

Qui comprend ce qui s'est passé de considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

Testament de Monsieur le Tellier Archevêque de Reims.

I. **D**Epuis que nous avons parlé de la mort de feu Mr. le Tellier Archevêque de Reims, on nous a communiqué un extrait de son Testament olographe ou holographe; (Messieurs de l'Academie Françoisé, écrivent ce mot par un O. & Mr. Furetiere par un H.)

Ce Testament est datté du 5. Novembre 1709. Le Testateur, après avoir dans le préambule donné des marques de sa resignation aux volontez de Dieu, & imploré sa misericorde, ordonne que s'il meurt à Paris, il veut que son corps soit enterré dans la Chapelle que sa Famille a dans l'Eglise de saint Gervais près de Monsieur le Chancellier & Madame la Chancelliere le Tellier ses Pere & Mere. S'il meurt à Reims ou dans son Diocese, il désire d'être enterré dans le Chœur de son Eglise Metropolitaine; veut que ses obseques soient très-modestes, défend qu'on ouvre son corps, ni qu'on lui fasse aucune Oraison funebre.

des Princes &c. Juillet 1710. 7

Il prie ensuite ses *Venerables Freres*, les Prevôt, Doyen, Chantre, Chanoines & Chapître de sa Metropolitaine, de se souvenir de lui dans leurs prieres après sa mort; d'exécuter les Fondations qu'il a fait dès l'an 1686. tant pour Mr. le Chancelier son Pere, que pour lui. Il veut que ses dettes, (qui dit-il se montent à peu de chose) soient exactement payées.

Venant à la disposition de ses biens, il donne à ses Successeurs Archevêques de Reims, le Tableau de la Chapelle de son Palais, les portraits des Archevêques de Reims qui sont dans la Sale Archiepiscopale, même celui du Roi son bienfaiteur, ensemble tous les autres Tableaux qui sont dans les chambres & antichambres, sans en excepter ceux de sa Famille qui s'y trouveront.

Pour marque de son estime & de sa bienveillance envers Mr. l'Abbé de Seraucourt son Grand Vicaire, & Mr. Lempereur son Promoteur, il leur fait présent de quelques curiositez assez rares de son Cabinet: il prie ces deux Messieurs de fournir à sa Legataire universelle, un état des pensions que ce Prelat donnoit à quelques pauvres Prêtres de son Diocese, afin qu'on leur paye ce qui pourra leur être dû d'arrerage après sa mort.

Il donne à son Ecuyer tous ses chevaux de carosse & de selle, tout ce qui dépend de son équipage, foins, avoines, pailles &c. qui se trouveront dans ses maisons de Versailles, Paris & Reims.

A son Maître d'Hôtel il donne 6000. livres, ensemble le gros bois, fagots, char-

*Dons qu'il
fait aux Ar-
chevêques
ses Succes-
seurs.*

*Legs qu'il
fait à ses do-
mestiques &
autres atta-
chez à sa
maison.*

bon &c. A son Tapissier 6000. livres, outre pareille somme qu'il lui donna lors de son mariage. Au Sr. Belanger son Nottaire à Paris 6000. livres, à son Chirurgien 6000. livres, à son Chef d'Office 3000. livres, à son Chef de Cuisine 2000. livres, & 500. livres à son fils: à ses quatre valets de chambre à chacun 2000. livres; à chacun de ses deux Suisses 500. livres, à chacun de ses deux cochers 500 livres: A chacun de ses Laquais, y compris celui de son Ecuyer, 25. écus autant de fois qu'il y aura d'années qu'ils sont à son service: outre ces Legs veut que tous ses domestiques soient payés de leurs gages & qu'ils soient habillez de détail, sans que leurs habits puissent leur être donnez en argent. Il continuë la pension viagere de 600. livres qu'il donnoit au nommé le Grand son Valet de chambre, qui avoit quitté son service à cause de ses infirmitéz. Il continuë aussi la pension viagere qu'il avoit établi en 1697. en faveur du Sr. André Avocat en Parlement, qui avoit été Procureur Fiscal de son Archevêché. Au Sr. Noiët son Avocat en Parlement un diamant de grand prix.

Aux pauvres & aux Eglises.

Ce Prelat venant à ses œuvres pies, donne à l'Hôpital général de Reims douze mille livres; à l'Hôtel Dieu de Reims dix mille livres, à la Maison des Orphelins de Reims quatre mille livres, à l'Hôpital de saint Marcoui trois mille livres: il donne aussi à son Seminaire de Reims plusieurs ornemens & quantité d'argenterie à l'usage de l'Eglise: d'autres ornemens à son Abbaye de St. Remy de Reims. A la Maison de la Propagation de la Foi, établie à Sedan par Lettres Patentes du Roi, enregistrees

des Princes &c. Juillet 1710. 9

au Parlement de Metz, il donne la maison que ce Prelat avoit à Sedan, & veut que des deniers de sa succession, le Roi soit indemnisé de ce qu'il a payé pour cette Maison: tous les loyers que les filles de la Propagation ont reçu sur sa procuration, tourneront aussi à l'usage de la Maison de la Propagation de la Foi.

Son premier dessein étoit de donner sa Bibliotheque à Mr. l'Abbé de Louvois, mais faisant reflexion qu'elle lui seroit inutile & même à charge, à cause qu'il a l'honneur d'être Bibliothequaire du Roi, il l'a donnée aux Chanoines Reguliers de sainte Genevieve de Paris, à condition qu'ils la rendront publique: cette Bibliotheque va à près de cinquante mille Volumes, parmi lesquels il y en a de très-curieux: Il dit lui-même qu'il a fait cet amas de beaux livres *avec beaucoup de dépense & de plaisir.* Il a aussi donné à la même Congregation, le Buste de Marbre de feu Mr. le Chancelier son Pere, pour être placé dans la Salle où sera mise cette Bibliotheque.

Venant aux donations qu'il fait à sa Famille, cet Archevêque donne à Monsieur de Marillac son petit neveu seize mille quatre cens trente-sept livres dix sols, que Mr. & Madame de la Roche Guyon les pere & mere lui devoient par Obligation du 17. Avril 1694.

*Donations
qu'il fait à
ses Parens.*

Il donne à Mr. l'Abbé de Louvois son neveu, sa Maison de Versailles avec tous les meubles qui s'y trouveront au jour de sa mort: Il y ajoute toute l'argenterie & le vermeil, qui lui servoient en sa qualité d'Archevêque, & plusieurs autres meubles,
entre

entre autres ses Tableaux des Papes, ses medailles & nommément, dit il, le Portrait de mon très-cher ami Mr. Bossuet Evêque de Meaux: & je lui recommande de l'imiter, autant qu'il lui sera possible, dans le zele que ce grand homme a eu pour le service de l'Eglise & pour la défense de la verité.

Il veut que les quatre quintis de ses propres soient partagez par égales portions, entre Messieurs d'Aumont, de Courtenvaux, de Souvré, Madame la Duchesse de la Roche-Guyon, Madame la Duchesse de Villeroi, & Madame de Belingan, ses neveux & nieces.

Le Legataire universelle.

Voulant donner une marque essentielle de son amitié à Madame Anne-Phare d'Aumont sa niece, veuve de feu Mr. le Marquis de Crequy, il l'a fait & nomme sa Legataire universelle: il nomme pour exécuteur de son Testament Mr. de Chauvelin, (il est presentement Avocat Général au Parlement de Paris,) le priant de se faire aider dans cette exécution par Mr. l'Abbé de Louvois: enfin pour marquer son estime à Mr. de Chauvelin, son exécuteur Testamentaire, il lui donne un diamant brillant d'un prix considérable.

Le Roi d'Angleterre son départ pour l'Armée.

II. Le Roi d'Angleterre sous le nom du Chevalier de St. George, partit de St. Germain le 15. Mai, pour aller faire la Campagne en Flandres: ce Prince en qualité de simple volontaire, donna des marques d'une extrême valeur la Campagne dernière, à la journée de B'angis, où il combattit à la tête de la Maison du Roi; depuis son arrivée, quantité d'Irlandois & d'Ecoffois ont deserté de l'Armée des Alliez, pour join-

des Princes &c. Juillet 1710. II
joindre celle de France, ce qui prouve que ce Prince a encore beaucoup de zéléz Sujets dans ses Royaumes, nonobstant la rigueur avec laquelle la Reine sa Sœur en agit envers lui.

III. Monsieur le Maréchal de Berwick ayant été fait Pair de France, partit en poste le 20. Mai, pour aller seconder Mr. le Marechal de Villars dans le Commandement de l'Armée de France aux Pays-Bas. Mr. de Berwick s'est acquis une grande reputation dans tous les endroits où il a commandé : l'année dernière, avec une Armée très-médiocre, dans un tems où il sembloit que la famine alloit anéantir le Royaume, il garantit le Dauphiné & rendit inutile tous les projets des Alliez de ce côté-là : Le Pere d'Anton Jésuite de Grenoble, connu par son talent pour la Poësie, fit une Ode à la gloire de ce Général : voici la première & la dernière strophe.

*Départ de
Mr. de Ber-
wick pour
Flandres.*

*Toi, qui dans les jeux Olympiques,
Celebras d'immortels vainqueurs,
Pindare, dont les chants lyriques,
Furent dictés par les neuf Sœurs:
Un moment sors du sombre Empire,
Sers-moi dans l'ardeur qui m'inspire,
Je peins Berwick à l'Univers,
Conduits ma main dans cet ouvrage,
Ou toi-même traces l'image,
De ses rares vertus digne objet de tes vers.*

*Grand Dieu! dont les ordres suprêmes,
Disposent du sort des humains,
Tu vas finir nos maux extrêmes,
Changer le cours de nos destins!
Si ton secours s'est fait attendre,*

12 *La Clef du Cabinet*
 La bonté vouloit nous le rendre,
 Et plus précieux & plus doux;
 Malgré nos frontieres ouvertes,
 Seigneur nous benissons nos pertes;
 S'il falloit qu'à ce prix, Berwick s'armât
 pour nous.

*Le Roi fait
 rendre les
 équipages
 au Prince
 Eugene.*

IV. A peine eut-on avis à la Cour de France qu'un parti de la Garnison de Namur, avoit enlevé l'équipage & la vaisselle d'argent du Prince Eugene de Savoie, * que le Roi toujours bien-faisant & genereux, même à l'égard de ses ennemis, envoya un Exprés en Flandres, pour faire rendre ce butin au Prince Eugene: Les Allicz n'en agirent pas si genereusement, lors qu'un de leurs partis enleva la vaisselle d'argent de Mr. le Comte d'Artagnan, Lieutenant Général, presentement Maréchal de Montesquiou.

*Riches
 Vaisseaux
 Hollandois
 pris par les
 François.*

V. Au mois de Mai il arriva à Saint Malo deux Vaisseaux François le *Curieux* & le *Diligent*, venant de Moca dans la Mer rouge, qui en ont apporté 425. mille livres pesant de Caffé & plusieurs autres riches marchandises: Ils ont fait deux prises très considérables sur les Hollandois: en allant ils prirent un Vaisseau de Middelbourg, nommé le *Vainqueur*, qui alloit à Batavia, monté de 36. Canons & de 250. hommes d'équipage: outre les marchandises estimées cent cinquante mille Florins, ils trouverent sur ce Navire en argent comptant, trente mille écus en or, & cinquante mille Ducatons en especes. En revenant en France, ils prirent un au-
 tre

* Voy. Tome XII. page 413.

des Princes &c. Juiller 1710. 13
 tre Vaisseau Hollandois, nommé le *Quis-*
my, qui alloit à Batavia de Surate, monté
 de 44. Canons, sur lequel il y avoit deux
 cens douze mille cinq cens livres de poi-
 vre, cinq cens soixante dix huit mille
 huit cens quatre vingt sept livres de sucre
 en poudre, cent huit mille livres de Can-
 di, dix-huit mille cent soixante dix-sept
 livres de dents d'Elephant, trente-neuf
 mille éens vingt-cinq livres de cuivre du
 Japon, quarante mille livres d'Alun, &
 cinquante milliers d'acier en petites barres.
 Cette perte jointe à celle d'un grand nom-
 bre d'autres bâtimens pris sur les negocians
 Hollandois, depuis la dernière Campagne,
 sont les fruits de la guerre que les Cours
 de Vienne & de Londres n'ont pas enco-
 re voulu terminer, à des conditions beau-
 coup plus avantageuses, qu'ils n'avoient
 lieu de l'esperer lorsqu'ils l'ont commencé,
 & dont la continuation peut rendre le suc-
 cés fort douteux.

VI. La nouvelle & magnifique Cha-
 pelle que le Roi a fait bâtir à Versailles,
 * fut benite le cinquième Juin, par le
 Cardinal de Noailles, Archevêque de
 Paris. Les Connoisseurs conviennent que
 cette Chapelle efface ce qu'il y a de plus
 riche & de plus magnifique en Europe,
 en matiere de bâtimens consacrez au grand
 Monarque de l'univers.

*Chapelle
 de Versailles.*

VIII. Le deuxième Juin, le Roi étant
 à Marly, déclara le mariage de Monsei-
 gneur le Duc de Berri, avec Mademoiselle
 d'Orleans : Mr. le Duc de Berri petit fils
 du Roi, troisième fils de Monseigneur le
 Dauphin,

*Mariage
 de Mr. le
 Duc de Berri
 avec
 Mademoi-
 selle d'Or-
 leans.*

* Voyez Tome X. page 31.

Dauphin, & de Marie Anne-Victoire de Baviere, Sœur de Mr. l'Electeur de ce nom, nâquit à Versailles le 31. Août 1686. Il fut baptisé le 18. Janvier 1687. Mr. le Duc d'Orleans & Mademoiselle d'Orleans de Montpensier étant ses Parains & Maraines, il fut nommé CHARLES. Le Roi d'Espagne son frere, lui envoya le Colier de l'Ordre de la Toison, qu'il reçut le 7. Août 1701.

Mademoiselle d'Orleans est fille ainée de Philippe de France Duc d'Orleans, & de Françoisse-Marie de Bourbon: Elle est née le 20. Août 1695. Le Roi qui fut son parain, & la Reine d'Angleterre veuve du Roi Jaques II. sa Maraine, la nommerent Marie-Louïse Elisabeth.

VIII. Emanuel-Theodose de la Tour d'Auvergne, Cardinal de Bouillon, Evêque d'Osie, Doyen du sacré Collège, ci-devant grand Aumonier de France, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, (dont il fut privé par Arrêt du Conseil du Roi du onze Septembre 1700. pour n'avoir pas obéi aux ordres que le Roy lui avoit envoyez, lors qu'il étoit à Rome.) Ce Cardinal, dis je, étoit encore Abbé de Cluny, de St. Oüen de Rouen, de St. Martin de Pontoise, de Tournus, de St. Vast d'Arras, de Vicogne près de Saint Amand, & grand Prevôt de Liege. Sa desobéissance lui avoit attiré la disgrâce du Roi, (comme il s'en explique luy-même dans son Apologie, dont l'extrait fut inséré dans un de nos Journaux, *) qui l'exilla dans ses Abbayes de Tournus &

Le Cardinal de Bouillon disgracié sort du Royaume sans permission.

* Voy Tom, 4. page 372.

des Princes &c. Juillet 1710. 15
 & de Cluny, où il a passé près de neuf
 ans. Pendant le séjour qu'il y a fait, il s'est
 fort plaint contre les Moines de Cluny,
Parce, dit-il, qu'il n'avoit pas voulu souf-
crire en aveugle à leurs volontez. (§) Ce-
 pendant ces Religieux ont gagné leur
 Procès au Parlement de Paris & au grand
 Conseil, ce qui a si fort picqué ce Cardi-
 nal, qu'ayant eu permission d'aller faire
 un tour à son Abbaye d'Arras, il a profité
 du voisinage de la frontière pour se sau-
 ver hors du Royaume.

Il se rendit le 22. Mai dernier au Camp
 des Alliez devant Diuay, favorisé par un
 détachement de Cavalerie, que le Prince
 d'Auvergne son Neveu, avoit mené à sa
 rencontre : Cette évafion a donné lieu, dit-
 on, à un Arrêt du Parlement de Paris,
qui ordonne entre autres choses que par le Lieu-
tenant Criminel d'Abbeville, il sera informée
de l'évafion du Cardinal, pour la procédure
raportée être ordonné cc que de raison.

A R T I C L E III.

Qui comprend ce qui s'est passé de considéra-
ble en ITALIE depuis le mois dernier.

I. I L y a quelques années, * que je re-
 marquai de quel genre de mort on
 puniffoit anciennement le crime de Parri-
 cide, (crime inconnu aux Romains, puis
 qu'ils ne firent aucune loy sur cela.) Ces
 enfans dénaturez étoient condamnez à être
 coufus dans un grand Sac de Cuir, avec un
 Chien,

Parricide
d'un Fils
qui tué son
Pere.

(§.) *Ce different est rapporté tout au long*
au Tome 10. pag. 166. de nos Journaux.

* *Voyez Tome second de cet ouvrage pag. 37e.*

Chien, un Coq, un Singe & un Vipere, & le sac avec ces cinq animaux en vie, étoit jetté dans la Mer, ou dans quelque grande Riviere ou Etang. Le Vipere piquoit le Criminel, à mesure que le Coq, son ennemi mortel le becquettoit : Le Vipere d'ailleurs fait un parricide en naissant, puis qu'il creve le ventre de sa mere. Le Singe étoit par sa laideur & sa difformité, le portrait du criminel; & le Chien, emblême de la fidelité, reprochoit au parricide sa cruauté dénaturée.

Ce crime énorme, que les loix des peuples Chrétiens ne sauroient punir assés severement, vient d'être commis en la personne d'un Medecin Napolitain nommé Thomas Troylo, que son fils assassina au mois d'Avril d'un coup de Pistolet, & acheva par plusieurs coups de Poignard, de ravir le jour à celui qui lui avoit donné la naissance. Ce malheureux ayant été pris, il dit au premier interrogat, avec une effronterie & une impudence digne de lui, *que si l'on avoit tué son pere, il y a plusieurs années, beaucoup de gens qui étoient morts par le secours de ses remedes, seroient encore en vie.*

Après avoir deploré le malheureux sort du Pere, & conçu toute indignation possible contre son scelerat de fils, on pouroit joindre ici l'Építaphe qui fut faite, il y a quelque tems, d'un de ces Medecins, qui ont le grand secret de guerir leurs malades par la mort.

*Építaphe
d'un Medecin,*

*Cy git par qui gissent les autres,
Un Medecin des plus savans,
En l'art si funeste aux vivans.*

Disons

Disons pour lui des Patenôtres,
S'iben a de tant d'heritiers
Qu'il fit, ou seulement du tiers,
Il n'aura que faire des nôtres;
La santé fuyoit comme un lievre.
Et devant lui doubloit le pas;
Ce n'était que par le trepas,
Qu'il venoit à bout de la fièvre.

II. Sur la fin du mois d'Avril, le Mont Vesuve commença à vomir des flammes en fort grande abondance, qui ont continué pendant plusieurs jours du mois de Mai: il en est sorti des matieres bitumineuses enflammées, qui ont épouvanté les Napolitains & causé des dommages très considérables dans la Campagne aux environs du Mont.

Mont Vesuve enflammé de nouveaux.

III. Les prisons de Naples sont presque remplies de gens que le Cardinal Grimani fait emprisonner tous les jours, sous prétexte qu'ils sont mal affectounez pour sa personne & pour son Gouvernement: Veritablement il n'est point aimé, & ne le sera jamais par la conduite qu'il tient: Un de ses amis lui ayant représenté, que sa dureté lui attireroit un si grand nombre d'ennemis, qu'il étoit à craindre qu'elle n'excitât des troubles préjudiciables à la Couronne; ce Viceroy lui répondit.

Violences que le Cardinal Grimani exerce sur les Napolitains.

Je connois mieux les Napolitains que vous; qui les flate trop perd leur obéissance; ce sont des Coyons, (des lâches) toujours portez à la Revolte; lorsqu'on les menage; Si le Duc d'Escalonna, (c'est le dernier Viceroy sous le regne de Philippe V.) avoit fait comme moi, le peuple abailé;

„ abaisfé l'auroit craint , & feroit peut-
 „ être , encore sous la domination de son
 „ Maître.

Si c'est effectivement par la violence, que les Napolitains doivent être conduits à l'obéissance , Mr. Grimani est l'homme du monde le plus propre pour les tenir dans la soumission , car il n'épargne pas plus, les Ecclesiastiques, la Noblesse, que le peuple : Le Prieur des Carmes dechaussés est du nombre de ceux qu'il a fait emprisonner en dernier lieu ; on ne lui impute d'autre crime que celui de l'avoir trouvé, allant à Rome , accompagné d'un Officier Espagnol qu'il rencontra sur sa route , quoi que ce Pere ne le connût pas, & qu'il allât à Rome pour l'élection du Général de l'ordre.

*Les Espa-
gnols ne s'a-
ccommodent
pas de la
domination
d'Autriche.*

IV. Les mauvais traitemens de ce Cardinal, s'étendant aussi sur les Espagnols, qu'on a retenus par force dans le Royaume de Naples, depuis la dernière révolution; quelques-uns ont trouvé le moyen de se sauver à Rome, d'autres se sont embarqués & ont passé en Sicile, ou dans les Places d'Espagne sur la côte de Toscane : cette évafion a donné lieu à faire quantité d'emprisonnemens, sous le pretexte que c'étoit des gens qui l'avoient facilité : tout cela prouve affés, que les Espagnols s'accomodent beaucoup mieux de la domination du Roi Philippe V. que de celle de la Maison d'Autriche.

V. Le Cardinal Grimani, ayant fait assembler un grand Conseil dans son Palais, où les Officiers de la Chambre des Finances furent mandez, il y proposa de prépa-

des Princes &c. Juillet 1710. 19

rer incessamment des vivres & les munitions de guerre nécessaires , pour l'Escadre Angloise & Hollandoise qu'on y attendoit au mois de Mai , afin d'entreprendre l'expédition de soumettre la Sicile ; Qu'il faisoit aussi envoyer en Sardaigne , des troupes , de l'argent & des munitions , pour veiller à la sûreté de cette Isle : Qu'on ne pouvoit pas se dispenser d'envoyer à Barcelonne , les secours que cette Cour avoit demandé , pour être en état de se maintenir en Catalogne ; & qu'enfin il faisoit trouver en peu de jours , cent quatre vingt mille écus , pour payer ce qui étoit dû d'arrerages aux Regimens de Vaubonne & de Thaur , qui avoient reçu ordre de marcher en Lombardie. Le Chef du Conseil des Finances répondit , que le Royaume étoit épuisé , par plusieurs millions qu'on avoit exigé des peuples , sous pretexte de la Conquête de Sicile , & qu'on a toujours envoyé en Catalogne , ou diverti ailleurs : Que néanmoins , pour ne pas retarder la marche des deux Regimens dont on venoit de parler , & décharger l'Etat de leur entretien , on pouvoit employer à leur paiement , les sommes ramassées dans les Provinces pour les besoins du Royaume.

VI. La Cour de Barcelonne , voulant faire cesser le murmure des peuples de l'Isle de Sardaigne , contre le Marquis de Cisfuentez leur Viceroy , qui continuoit de faire emprisonner & échafauder ceux qui se plaignoient de ses violences ; cette Cour, dis-je , a rapellé ce Marquis , & y a envoyé le Comte de Fuentez Aragonois , pour y exercer la Viceroyauté.

*Demande
de Mr. Gri-
mani aux
Napolitain.*

*Le Comte
de Fuentez
va Viceroy
en Sardai-
gne, en la
place du
Marquis de
Cisfuentez.*

*Contribu-
tions que le
Grand Duc
de Toscane
paye à l'Em-
pereur.*

VII. Le Grand Duc de Toscane, tous jours pressé de la part des Commissaires Imperiaux, pour payer quarante mille pistoles de contribution, pareille à celle qu'il paye l'année dernière, a emprunté vingt mille pistoles à Florence & à Livorne, pour se délivrer des menaces qu'on lui fait, de le faire exécuter avec la rigueur qu'exerce un créancier inhumain envers un malheureux débiteur : cependant ce Prince a envoyé à Vienne, pour solliciter l'Empereur, de se contenter de ces vingt mille pistoles : mais on n'apprend pas que son Ministre ait encore réussi à obtenir cette diminution.

*Le Prince
d'Avellino
Ambassa-
deur à Ro-
me.*

VIII. Le Prince d'Avellino Napolitain, ayant été nommé Ambassadeur d'obédience à Rome, de la part de la Cour de Barcelonne, arriva dans cette Capitale du Monde Chrétien, le premier jour de Mai, il prit son logement au Palais du Conestable Co'mona, son Cousin, en attendant qu'on lui en ait meublé un convenable à son caractère : Il entra dans Rome, suivi d'un très grand nombre de gens armés, ce qui fait croire qu'il veut s'y faire craindre, & obtenir par là du St. Siege, ce qu'on n'a pas toujours par des negociations douces & paisibles.

*Ancienne-
té de la do-
nation de
Comachio
au St. Siege.*

IX. Les differents entre les Cours de Rome & de Vienne, au sujet de Comachio, ne sont pas encore terminés : Les Imperiaux ne peuvent se résoudre d'évacuer cette Place, dont ils se sont saisis en pleine paix, quoi qu'on ait exhibé au Marquis de Prié, les Originaux des donations qui en ont été faites au St. Siege, par Pepin & Louis

des Princes &c. Juillet 1710. 21

Louïs le pieux Empereur & Roi de France, dans le huit & neuvième siècle : On peut voir à ce sujet, ce que nous en avons remarqué au Tome XI. de cet ouvrage, page 162.

X. Le Pape, (qui est allé à Castel-Gandolfe, pour y changer d'air,) a envoyé au Roi Auguste l'absolution du serment qu'il avoit fait, en jurant l'observation du Traité fait avec le Roi de Suede & les Polonois à Alt-Raenstadt : Sa Sainteté a accordé cette grace en considération des assurances que le Roi Auguste lui a donné, & que Dom Annibal Albano a certifié, qu'on alloit établir deux Eglises Catholiques dans Dresden, & travailler à instruire le Prince Electoral de Saxe dans la Religion Catholique : les lettres du Roi Auguste & celles de Mr. Albano, qui donnent de pareilles assurances, ont été lûes en plein Concistoire. Le St. Siege se flate par-là, que peu à peu quelques Princes d'Allemagne rentreront dans le giron de l'Eglise, & que le parti des Catholiques se fortifiera dans les deux premiers Colleges de l'Empire.

Le Roi Auguste absous par le Pape.

Esperances de la Conversion du Prince Electoral de Saxe.

XI. Les Napolitains ont nommé trois Députez pour aller à la Cour de Barcelonne, pour y représenter les griefs de la nation : Le peuple de ce Royaume est fort consterné, de ce que pendant l'Octave de St. Janvier, son sang ne s'est pas liquisié comme à l'ordinaire, en l'aprouchant de son Chef, qu'au contraire il a paru endurci & comme des cendres noirâtres; c'est, dans l'esprit des peuples, un très mauvais presage, lors que ce Sang n'opere pas le mi-

Consternation des Napolitains, sur ce que le sang de St. Janvier, n'a pas operé le miracle accoutumé.

racle accoutumé : Les Ecclesiastiques attribuent ce malheur, au mépris que les Officiers de la Maison d'Autriche font de l'autorité du Pape : le peuple y ajoute le scandale des Troupes Protestantes qui sont dans le Royaume, qui font des derisions des Miracles & de tous les objets de devotion des Napolitains : Les processions continuelles qu'on fait nuit & jour, donnent de l'inquietude au Cardinal Grimani, & à ceux qui ont l'administration du Gouvernement, craignant que cette devotion nocturne ne soit suivie de quelque sédition.

A R T I C L E IV.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en SUISSE & en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

- I. **A** Des dissensions vos fureurs s'abandonnent,
 Vos ennemis vous environnent.
*Tenez-vous bien unis, vous en triompherez!
 divisez-vous, vous perirez.*

*Division
 des Suisses.*

Cette leçon qu'un pere de famille faisoit autrefois à ses enfans, convient parfaitement aujourd'hui à la Republique des Suisses. Il y a déjà quelques années, que les Catholiques & les Protestans du Comté de Tockembourg se sont broüillez pour peu de choses : comme cette querelle s'est allumée sur les terres de l'Abbé de St. Gal, attaché à la Maison d'Autriche, le Comte de Trautmansdorf Ambassadeur de

des Princes &c. Juillet 1710. 23

de l'Empereur s'est intrigué dans cette affaire : Les Ministres d'Angleterre & de Brandebourg, ont excité les Cantons de Zurich & de Berne, de soutenir & d'appuyer les Protestans : Mais aucune de ces puissances étrangères n'a travaillé assés efficacement, pour éteindre le feu de la division dans son commencement : *

Le 4. Mai les Protestans de Tokembourg, que le Ministre de l'Empereur nomme *des Mutins*, s'emparerent de trois Châteaux appartenants à l'Abbé de St. Gal qui comme Souverain il y avoit un Balif & huit à dix soldats en garnison. Ces Châteaux sont ceux de Schwartzembach, Iberg, & Lutisberg. Par les précautions que les Protestans ont pris, de munir ces Châteaux de plus fortes garnisons, & des munitions de bouche & de guerre, ils ne paroissent pas disposez de s'en desaisir sitôt : les deux Religions opposées, ont cependant assemblé des Diettes particulieres à Lucerne & à Atrau, qui n'ont encore rien décidé.

II. Quelques instances qu'on ait pû faire au Duc d'Hannover, d'aller commander encore cette Campagne sur le Rhin, il n'a pas voulu se charger de ce Commandement par le peu de satisfaction qu'il en eut les deux dernieres Campagnes : l'Empereur pour ne pas avillir cet Employ,

Les Protestans de Tokemburg, ont pris trois Châteaux à l'Abbé de St. Gal.

l'a donné, *pro forma*, au Prince Eugene de Savoye, quoi qu'engagé dans le Commandement des Armées des Pais-Bas, & l'on a expédié une Patente de Lieutenant

Le Prince Eugene nommé Général de l'Armée de l'Empire.

B 4

* Voyez Tome VI. page 447. & Tome XI. page 31. & 133.

nant Général-Commandant, au Comte de Groensfeldt, à condition de suivre au pied de la Lettre les ordres du Prince Eugene: Après que ces deux Commissions eurent été envoyées, l'Empereur donna avis de ce qu'il venoit de faire à la Diette de Ratisbonne, qui prétend que cet avis devoit précéder l'expédition de la Commission du Prince Eugene, qui ne peut pas être Général de l'Armée de l'Empire, sans la nomination de la Diette, qui représente le Corps Germanique. Mr. de Groensfeldt ne paroît pas non plus trop content, de ce qu'en commandant en Chef, on luy ravi néanmoins le principal honneur du Commandement, en le subordonnant aux ordres d'un Général, qui n'est pas à portée de favoriser les expéditions Militaires, ni d'en juger que par l'évènement: de manière, dit-il, que s'il est assez heureux de réussir, la gloire en sera attribuée au Prince Eugene, éloigné de près de cent lieues; & si les succès de la Campagne ne répondent pas aux intentions des Alliez, on lui en imputera la faute uniquement, & peut-être insultera t'on à son honneur, comme l'on a fait très souvent celui du feu Prince Louis de Bade.

Le Général Groensfeldt commande-ra en son absence & sous ses ordres.

Proposition pour l'Élection des Empereurs à l'avenir.

III. La Diette de Ratisbonne dans l'assemblée qu'elle tint le vingtième Mai, mit en deliberation de faire un Capitulat perpétuel, qui en corrigeant les abus gliffiez pendant le siècle dernier dans les élections des Empereurs, servît de loy inviolable pour les Elections à venir, rétablit les libertez Germaniques, violées dans plusieurs occasions, assurât la Religion Catholique

sous

des Princes &c. Juillet 1710. 25

sous la protection des Empereurs qui en doivent être les deffenseurs ; & empêchèt qu'à l'avenir, on ne pût multiplier les Electeurs, sans le consentement unanime des trois Colleges : Cette proposition fut applaudie par beaucoup de Députés ; Mais ceux qui sont dévoués à la Cour de Vienne , declarerent, qu'ils n'avoient aucuns ordres de leurs Souverains pour delibérer, ni donner leur suffrage sur des matieres si étendues. Parmi ceux-là, on nomme le Député de Wolfembutel, celui d'Hannover, & celui de l'Electeur Palatin.

IV. L'Empereur s'est expliqué aux Ministres d'Angleterre & d'Hollande, qu'il n'a pas eu intention de priver les Protestans de Silesie, des quatre Temples qui leur ont été accordez par le Traité d'Altraënstadt, mais seulement d'une cinquième Eglise, qu'un Gentil-homme Luthérien avoit fait bâtir sur ses terres de sa propre autorité, sans en demander permission. Mr. Albani Nonce & Neveu du Pape, fit à ce sujet, quelques remontrances aux Ministres de S. M. I. Mais on lui répondit simplement, *Les Catholiques n'ont qu'à bien prier Dieu de bon cœur, ils ne manqueront ni d'Eglises, ni de Chapelles, dans les Etats de S. M. I.*

V. Le Duc de la Mirandole, est à Vienne depuis quelques mois, sollicitant la restitution de ses États, dont les Impériaux en Italie se sont emparez, & que le Conseil Aulique a fait exposer en vente : Pour y mieux réussir il offre de payer pour droit d'investiture, quatre cens mille Florins d'Allemagne.

L'ar-

Les Protestans de Silesie jouiront de leurs Temples.

Réponse qu'on fait à Mr. Albani touchant les Eglises Catholiques.

Le Duc de la Mirandole demande la restitution de ses Etats.

*L'argent fait tout, sans lui tout est sterile,
La vertu sans l'argent, est un meuble inutile,*

En amour comme en guerre.

*On ne doit plaindre un métal qui fait tout,
Renverse murs, jette porte par terre,
N'entreprend rien dont il ne vienne à bout.*

Quelques puissants effets que produise ce métal, Mr. le Duc de la Mirandole, appelle encore l'amour à son secours, pour obtenir la restitution qu'il demande; il propose à cette condition, d'épouser la Comtesse de la Tour, Dame d'honneur de l'Imperatrice Regnante, offrant de partager avec elle son Duché : Je serois fort du sentiment de Moliere, lorsqu'il dit :

Qu'il est bien mal-aisé, que sans être amoureux,

Un jeune Prince soit si grand, si genereux.

Car cette passion, de toutes la plus belle,

Traine dans un esprit, cens vertus après elle.

Aux nobles actions elle porisse les cœurs,

Et tous les grands Heros ont senti ses ardeurs.

On ne croit pourtant pas qu'il obtienne sa demande, puisqu'on assure que la Cour de Vienne a passé vente de ce Duché au Duc de Modene.

VI. Il ne s'est rien passé de considerable en Hongrie : Les Imperiaux se sont contentez de continuër le blocus de Nehusel, & de quelques autres postes moins considerables, occupez par les Confederez : Ceux-ci font de tems à autre, des courses &

*Moyens
pour reduire*

des Princes &c. Juillet 1710. 27

& des ravages dans la Basse Autriche & en Moravie, qui rüineut les peuples qui n'ont paseu la permission de la Cour Imperiale de se soumettre à la contribution : Cette guerre intestine est un flambeau qui brule par les deux bouts ; il sera difficile de l'éteindre, à moins que l'Empereur ne donne aux Mécontents, la satisfaction qu'il demande, sur la violation des privileges & libertez du Royaume. Ou du moins que la Paix se concluant avec la France, Sa M. I. soit mise en état d'employer toutes ses forces contre les Hongrois. Ces deux moyens ont des motifs un peu differens : Le premier doit proceder de la clemence : Mais on prétend qu'elle est incompatible avec l'autorité souveraine & à la fierté naturelle de l'Empereur : Le second seroit affés conforme aux vœux de tous les peuples de l'Europe : mais il ne s'accorde pas avec l'ambition, ni aux avantages que quelques Ministres & les Généraux d'Armée, trouvent dans la continuation de la guerre.

VII. On vient d'apprendre par les Lettres de Vienne, que le Prince de Darmstadt, a abandonné le service de la Cour de Barcelonne, par le mécontentement qu'il a eu, de ce que le Général Wetzel, lui avoit été préféré dans le Gouvernement du Lampourdan ; & qu'ayant eu de grosses paroles avec le Général Staremberg, il avoit voulu se battre en Duël avec lui.

VIII. Le Sr. la Croix Brigadier des Armées de France, est toujours le fleau de la Ville de Cologne, & exécute de tems à autre

Les Hongrois à l'obéissance Imperiale.

Le Pr. de Darmstadt vient mécontent de Catalogne.

Le Sr. la Croix continué de fa-

*siquer Colo-
gne, &
pourquoi.*

à autre la promesse qu'il donna aux Magistrats de cette Ville, par sa Lettre 15. Juin 1704. * de vanger la mort de ses soldats, qu'on avoit fait mourir injustement dans leur Ville : Il y a environ un mois que ce redouté Partisan fit enlever quelques Bourgeois de Cologne, & piller trois Batteaux venant du haut Rhin, entre Cologne & Bon. Comme l'éloignement des Armées met entièrement ce pais à découvert, & facilite les courses des partis François qui tiennent toujours cet Electorat en allarme : les Magistrats de Cologne ont, dit-on, offert soixante-quinze mille Florins d'Allemagne, pour la contribution de la Ville, pendant le reste de la Campagne : Mais on n'apprend pas que cet offre ait été acceptée.

*L'Empereur paye
ses debtes
aux depens
de Mr. de
Baviere.*

IX. L'Empereur a donné au Prince de Lobcowits, les terres de Wertingen & de Hoherstein, qui sont deux Seigneuries en Swabe, appartenantes à Monsieur l'Electeur de Baviere, qui rapportent quinze mille Florins de rente : cette donation n'a pas pour motif la liberalité, puis que Sa M. I. ne l'a faite que pour s'acquitter de partie des sommes qu'elle doit à Mr. de Lobcowits. Si tous les debiteurs pouvoient ainsi payer leur dettes du bien d'autrui, ils seroient bientôt délivrez des persecutions de leurs Creanciers.

ART.

* Voyez Tome premier page 154.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable dans les Etats du NORD, depuis le mois dernier.

I. **D**ANS l'addition inferée à la fin du mois dernier, on a pû voir l'abregé des plaintes des Polonois contre les Moscovites, & les reponses qu'y fit l'Ambassadeur du Czard. La Republique n'a encore reçû aucune satisfaction : Mais quelques lettres de Saxe assurent, que le Czard avoit écrit au Roi Auguste, qu'il pouvoit à son gré, disposer des troupes Moscovites qui sont restées en Pologne ! A quoy ce Prince les peut-il employer aujourd'huy ? il n'en a plus besoin contre les Suedois, puis qu'il n'y en a aucun en Pologne ni en Saxe ? Elles ne lui sont nécessaires, (à en juger par les yeux de la raison,) que pour affermir son autorité en Pologne, & ranger sous une parfaite obéissance, ceux qui conservent encore quelque amour du privilége & des libertez, qui faisoient autrefois la gloire de la Noblesse Polonoise, & rendoient leur Republique un des puissants Etats de l'Europe.

Le Czard offre des troupes au Roi Auguste.

II. Comme le Senat de Dantzick a eu le malheur de déplaire au Roi Auguste, pour avoir été trop exact à conserver sa liberté, & à prevenir les malheurs, dont cette fameuse Ville étoit menassée, par la guerre que ce Roi avoit attiré en Pologne: Les Dantziquois pouvoient bien être les premiers contre lesquels ces troupes Moscovites

Dantzick est menassé de la part du Roi Auguste.

covites sont destinées : il semble même qu'ils en sont déjà prevenus, puis que les Magistrats de Dantzick ont offert quatre cens mille Florins, pour s'acquérir les bonnes graces du Roi Auguste, qui a refusé de leur vendre son amitié à si bas prix : à tout événement, ces Magistrats prennent des précautions pour se défendre, ayant levé cinq mille hommes pour renforcer la garnison ordinaire de la Ville. Cependant le Roi Auguste fait marcher l'Armée de la Couronne sur les Frontieres de la Prusse Polonoise, où Sa Majesté va en personne : on ne sçait pas encore s'il en veut à la liberté de Dantzick, ou à la Pommeranie Suedoise.

Fait marcher l'armée de la Couronne vers la Prusse.

III. Voici à quoi l'on fait monter les troupes qui doivent composer l'Armée de la Couronne de Pologne.

<i>Armée de la Couronne de Pologne.</i>	Hussards ou Hongrois	2800. h.
	Cuirassiers Allemands	6000. h.
	Walaques	1600. h.
	Dragons Polonois	9600. h.
	Cavaliers Polonois	2400. h.
	Cavaliers & Dragons Saxons	2800. h.
	Fantassins Saxons	1600. h.
	Total.	26800. h.

IV. Le Prince Hereditaire de Moscovie, qui avoit passé l'hyver à Cracovie, alla joindre le Roi Auguste à Villanova, près de Varsovie, où il s'est diverti quelques jours : ensuite il alla en Saxe & arriva à Dresden le 26. Mai : on croit que c'est pour voir la Princesse Charlotte de Wole

Le Prince de Moscovie arrivé en Saxe.

Wolfembutel, qu'on lui destine pour Epouse, qui est allée avec la Reine Electrice de Saxe à Carelsbach, pour y prendre les eaux. Ce Prince est allé voir ces Dames incognito, sous le nom de *Comte de Gromski*.

V. Le Général Schultz, qui étoit au service de Hollandé, ayant été nommé pour Generalissime de l'Armée Danoise, est arrivé à Copenhague pour prendre possession de cet Employ, & en prêter le serment entre les mains du Roi de Dannemark, qui croit qu'un Général étranger sera plus habile ou plus heureux, que ceux de ses Sujets à qui il avoit donné le Commandement de son Armée contre la Suede.

Ce Prince continué à donner ses ordres pour rétablir son Armée délabrée, tant par des recrutés que par de nouvelles levées: Il prétend qu'elle sera en état avant la fin de l'Eté, de tenter une seconde fois la conquête de l'Esclanie, favorisée par une autre Armée de dix mille hommes de troupes réglées & de plusieurs Regimens de Milices, qu'on assemble en Norwege qui doit entrer en Suede, & y faire de grands progresz, si les Suedois lui laissent exécuter les projets de la Cour de Copenhague.

Le Czard de Moscovie s'est engagé de fournir au Roi de Dannemarck cinq Regimens d'Infanterie & deux de Dragons, qui seront troupes auxilliaires, puis qu'elles seront entretenues aux dépends du Czard.

L'Armement Naval de Sa M. Danoise est très considerable, s'il est vrai, comme
les

Le Sieur Schultz est fait Generalissime de Dannemarck.

Armement du Roi de Dannemarck contre la Suede.

les Lettres des Cours du Nord l'assurent, que sa Flotte sera de plus de soixante voiles, sous le Commandement général du Comte de Guldenlew Grand Amiral. Il y a déjà deux Escadres Danoises qui sont en Mer, l'une sous la conduite du Vice-Amiral Stocken, qui croise dans la Mer Baltique; l'autre sur les côtes de Norwege sous le Vice Amiral Rabe.

Riga & Wybourg assiéjés par les Moscovites.

VI. Les Moscovites continuent depuis plus de six mois le siege de Riga en Livonie; ils ont aussi formé le siege de Wybourg en Finlande, qui sont deux Places maritimes du Roi de Suede, dans les Golfes de la Mer Baltique qui portent le nom de Riga & de Finlande: Toutes ces Armées de Danemarck, de Norwege, de Pologne, de Livonie & de Finlande, menassent de déchirer les Etats de Suede, comme font les Loups lors qu'ils se jettent sur un Troupeau qui n'a ni Berger ni chiens pour le defendre. Cette guerre du Nord, quelque succès qu'elle ait, promet plus de gloire au Roi de Suede vaincu, qu'à ses ennemis vainqueurs.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.

I. **B**ien que tous les Indiens des Provinces frontieres de la nouvelle Angleterre & de la nouvelle Yorck, soient tous égaux n'ayant ni maitres ni Seigneurs; qu'il n'y a entr'eux, que de simples Capitaines choi-

fis par leurs compatriotes, dont l'autorité ne dure souvent que 24. heures; les Anglois ont cependant honoré du titre de Rois, quatre de ces Indiens, qui arriverent à Londres au mois d'Avril, dans un si triste équipage, qu'on fut obligé de leur donner des habits tout simples, avant qu'on les presentât à la Reine: de sorte que la qualité d'*Esclaves*, leur conviendroit beaucoup mieux que celle de Princes: Quoy qu'il en soit, ayant été admis à l'audiance, le Major Pigeon, qui leur servoit d'Interprête, fit en leur nom une harangue, déniée de tous les termes convenables au caractère de Princes Souverains, & dont le stile n'est pas moins grotesque, que l'étoit leur équipage: cet Interprête, qui étoit le Maître des expressions, n'a eu en vûe, que de louer sa Reine, & tourner en ridicules, ceux au nom de qui il parloit. Voici comme il commença son compliment.

GRANDE REINE.

Nous avons entrepris un long & pénible voyage, qu'aucun de nos Predecesseurs n'a jamais pû être persuadé de faire. Le motif qui nous y a porté, est de pouvoir voir nôtre grande Reine. Nous ne doutons pas que nôtre Grande Reine, n'ait été informée de la longue guerre que nous avons soutenüe avec ses enfans contre les François ses ennemis . . . Il donne aux Colonels Schuyler & Nicolson Officiers Anglois, la qualité de freres de ces Indiens, sous le nom de freres Anadagariaux & Queder.

*Harangue
des prétendus
Princes
Indiens.*

„ Un peu plus bas, il dit : nous fumes
 „ remplis de joye, lors que nous aprî-
 „ mes que nôtre Grande Reine avoit ré-
 „ solu d'envoyer une grande Armée con-
 „ tre le Canada : A cette nouvelle, *nous*
 „ *pendîmes le Chaudron, & primes en main*
 „ *la hache* Nous attendîmes long-
 „ tems la Flote d'Angleterre, pour aller
 „ attaquer Quebeck par Mer, pendant
 „ qu'Anadargarjoux, Queder & nous,
 „ devions aller à Mont Royal par terre :
 „ mais enfin, on nous dit qu'une affaire
 „ de grande importance, avoit empêché
 „ l'exécution du dessein de nôtre Grande
 „ Reine (C'étoit l'embarquement du Roi
 „ Jaques III. pour l'Ecosse.)

Le Faiseur de harangues à l'Indienne
 „ ajoûte : cela nous causa beaucoup de
 „ chagrin, parce que les François, qui,
 „ jusques-là nous avoient redoutez, pou-
 „ voient nous croire hors d'état de leur
 „ faire la guerre. La réduction du Cana-
 „ da est d'une si grande importance, que
 „ si l'on en venoit à bout, *nous aurions*
 „ *la Chasse libre, & par consequent un*
 „ grand commerce avec les Enfants de nô-
 „ tre grande Reine. Et pour marque de
 „ la sincérité des six nations que nous
 „ composons, nous présentons, au nom
 „ de toutes, à nôtre grande Reine, les
 „ ceintures de *Wampum*, (ce sont des
 „ ceintures, Colliers ou Bracelers, faits avec
 „ des coquilles de Mer.)

Ces Rois, (puis que c'est ainsi que les
 Anglois les ont qualifiez,) ont été pro-
 menez dans les Maisons Royales & dans
 quelques Provinces d'Angleterre : lorsqu'on
 fera

des Princes &c. Juillet 1710. 35

faura dans leur païs, les honneurs qu'on leur a fait dans l'Isle de la grande Bretagne, leurs Compatriotes ne manqueront pas sans doute, de pendre tous les Chaudrons du païs. Ces Indiens s'étans embarquez sur le Vaisseau de guerre nommé le Dragon, pour retourner en Amerique, firent voile de Spitheadt le 19. Mai. Ce Vaisseau avec le Falmouth, servent d'escorte à 18. bâtimens Marchands, sur lesquels on a embarqué quelques Palatins.

*Départé
de ces In-
diens pour
retourner
chez eux.*

II. La Reine a fait une promotion de treize nouveaux Lieutenans Généraux, dont Milord Schannon & le Marquis de Montandre, destinez pour servir dans l'Armée de Portugal, font du nombre : Elle a aussi fait vingt-deux Majors Généraux, ou Marechaux de Camp, & vingt-quatre Brigadiers.

*Promotion
d'Officiers
Généraux.*

III. L'animosité regne toujours en Angleterre, entre les Anglois Rigides & les Relâchez : Les uns & les autres présentent toujours des adresses à la Reine, où sous des termes de politique & de bien-séance, on apperçoit aisément que leurs sentimens ne sont pas conformes : Ce sont les fruits de l'union des Royaumes d'Ecosse & d'Angleterre, dont l'humeur des peuples a toujours été si opposée. Cette incontinence vient encore du grand crédit que les Nonconformistes se sont acquis à la Cour, depuis le détronement du Roi Jacques II. Parce que le Roi Guillaume & la Reine Anne, sous le pretexte de l'acte de *Tolerance*, ont donné les principaux Emplois à des Nonconformistes : c'est à dire, à des Presbiteriens ou Calvinistes, qui

*Animosité
des An-
glois, les uns
contre les
autres, au
sujet de la
Religion.*

„ ne veulent point reconnoître dans l'E-
 „ glise, l'autorité des Archevêques &
 „ Evêques : Les Episcopaux les regardent
 „ comme des Republicains dangereux
 „ dans un Etat Monarchique, puis qu'ils
 „ enseignent que dans certains cas, les su-
 „ jets peuvent détrôner les Rois, & en
 „ mettre d'autres à leur gré sur le Trône ;
 „ maxime, disent-ils, entièrement opposée
 „ aux preceptes de l'Évangile, & à la Doc-
 „ trine que les Apôtres ont prêché : puis
 „ que J. C. n'a jamais permis de se souf-
 „ traire de l'obéissance qu'on devoit aux
 „ Princes Souverains, pas même aux
 „ Payens & aux Infideles.

*Adresse des
 Anglois Ri-
 gides contre
 les relachez.*

IV. Parmi le grand nombre d'adresses
 présentées de la part des Anglicans Rigi-
 des, qui n'ont pas été reçues favorablement
 de la Reine, il y en a une du Comté d'Ox-
 ford, une autre de la ville de Londres, une
 de la ville de Lichfields, & quantité d'au-
 tres, que la Cour a empêché de rendre
 publiques, le Gazetier de Londres ayant
 même eu une rude reprimande, pour avoir
 inferé dans son imprimé, celle du Comté
 d'Oxford. Voici en substance ce qu'elle
 contenoit.

M A D A M E,

„ N O U S le Grand Prevôt, les Grands Ju-
 „ rez, les Juges de paix, sous-Gouver-
 „ neurs & Gentilshommes du Comté
 „ d'Oxford &c. Nous-detestons toute for-
 „ te de Doctrines qui permettent aux su-
 „ jets de résister à leur Souverain ; maxi-
 „ mes opposées aux loix de Dieu & celles
 „ du Royaume, & absolument incompatibles

„ tibles avec le repos. Nous serons tou-
„ jours fermes dans les maximes de fideli-
„ té pour nos Souverains, telle qu'elle
„ nous a été enseignée par l'Université,
„ dans les tems les plus fâcheux, & nous
„ tâcherons de les transferer à nôtre poste-
„ rité, afin que nôtre fidélité soit heredi-
„ taire, de même que l'est le droit de V.
„ M. au Trône de ses Aneestres, &c.

*Leurs ser-
timent sur
la détronisa-
tion de leurs
Rois.*

Peu de jours après, c'est à dire le 13.
Mai, la ville de Leichfields, en presenta
aussi une, où ent'autres il est dit, que S.
M. n'est pas parvenuë par un droit pre-
caire d'Electiõn à la Couronne, ni par la
force; mais par un droit legitime & here-
ditaire: l'assurant qu'ils feront tous leurs
efforts pour choisir des representans au
prochain Parlement, qui auront soin de
combattre fortement toute sorte de Dog-
mes & de pratiques impies, heretiques,
schismatiques, Republicaines & anti
monarchiques; sur tout la maudite do-
ctrine qui enseigne que les Princes peu-
vent être deposez, en certain cas, par
leurs sujets, &c.

Tous ceux qui ont présenté de pareil-
les adresses, en marquant leur zèle & leur
attachement à la Reine, comme étant re-
vétuë de l'authorité souveraine, font assez
connoître qu'ils envisagent comme une
impieté le détronement de leurs Rois, &
rejetent tacitement sur le parti des Presbi-
teriens, Nonconformistes & relâchez An-
glicans, le détronement du Roi Jaques II.
& envisagent sans doute, comme une in-
justice criante, capable de leur attirer un
jour quelque châtimeut du ciel, le traite-



ment indigne, qu'on fait au fils de cet infortuné Monarque, qui n'ayant après sa naissance, résidé que six mois dans le Royaume de ses Peres, en étant sorti encore à la mamelle, n'a jamais violé aucune loi, ni donné le moindre sujet de plainte à la Nation : cependant on veut faire passer une Couronne qui lui appartient si légitimement, dans une Maison étrangère : c'est là l'unique motif qui produit la haine que les Anglicans rigides ont conçu contre les Presbiteriens ou Nonconformistes.

Brigues opposées des Episcopaux & des Presbiteriens.

V. Ceux qui connoissent le Gouvernement Ecclesiastique des Isles Britanniques, sçavent que les *Episcopaux* professent la Religion dominante en Angleterre, qu'au contraire en Ecoffe, le credit des Evêques y est très-borné, & que c'est les *Presbiteriens* qui, comme les plus forts, y tiennent le haut bout : Depuis l'union des deux Royaumes & la naturalité des Protestans étrangers, le parti des Presbiteriens s'est si fort accru en Angleterre, que les Episcopaux ont tout lieu de craindre qu'ils n'y prennent aussi le dessus : c'est pourquoi ils tâchent de s'unir étroitement au foible parti des Episcopaux d'Ecoffe, afin de mieux balancer dans le Parlement celui des Presbiteriens. Au contraire les Presbiteriens originaires des deux Royaumes, quoi que déjà très-puissans, s'unissent aux Reformés étrangers, qui ont été naturalisez l'année dernière. Ainsi chacun brigue pour accroître son autorité, & maintenir son indépendance.

Ecrits tendant à la sédition.

VI. Ces divisions, (qui depuis quelques années étoient renfermées dans le cœur,) ont

ont fort éclaté & augmentent tous les jours depuis le fameux procès du Docteur Sacheverel : Plusieurs nouveaux écrits qui paroissent de tems à autre, contribuent aussi à aigrir les esprits : outre ceux dont nous avons parlé dans les Journaux précédens, les Presbiteriens & Nonconformistes en ont mis au jour un, qui a pour titre, *les Avocats pour & contre*, dans lequel l'auteur tourne en ridicule le Docteur Sacheverel & tous les Anglois partisans de l'*obéissance passive* ; c'est-à-dire, ceux qui soutiennent qu'on ne doit jamais manquer de fidélité envers les Princes Souverains que Dieu a établi sur les peuples : Les Anglois rigides au contraire ont publié un petit livre intitulé, *Catechisme du Docteur Sacheverel*, où les sentimens des Nonconformistes, contre l'*obéissance passive*, sont contredits par l'autorité des loix divines & humaines, & où le procédé de ceux qui ont aujourd'hui le Gouvernement de la Monarchie Angloise, n'est pas fort ménagé.

On a aussi gravé & imprimé en Angleterre les portraits de l'Archevêque d'York, des Evêques de Londres, de Bath & Wels, de Chester, de Durham, d'Excester, & de Rochester, conjointement avec celui du Docteur Sacheverel ; parce que ces sept Prelats furent du nombre de ceux qui opinerent en sa faveur, lors que la Chambre des Pairs jugea le procès que les Communes avoient intenté contre lui. On assure que l'Imprimeur a vendu plus de cinquante mille de ces estampes.

VII. La Cour fatiguée de toutes les plaintes qu'elle recevoit, sur la licence de
ces

Lettres du Comte de Sunderland pour prévenir la sédition.

ces écrits anonimes, donna ordre au Comte de Sunderland, Secrétaire d'Etat, d'y remédier, afin d'éviter les fâcheuses suites qu'ils pouvoient produire : ce Comte écrivit un billet aux Juges de Paix du Comté de Middlesex en ces termes.

Messieurs, la Reine étant informée que pour fomenter la division, qui a été allumée parmi le menu peuple, par des personnes mal intentionnées, plusieurs Libelles seditieux, composés selon la portée de leur genie, ont été publiez dans les ruës ; Sa M. m'a commandé de vous faire sçavoir, à vous qui êtes dans la commission de la paix, que vous fassiez vos efforts, autant que vous le pourrez selon les loix, pour empêcher des abus de cette nature &c.

Peu de jours après ce Secrétaire d'Etat fit réponse au Comte de Bradferd, Gouverneur de la Ville & Comté de Schewsbury, qui l'avoit averti que les Bourgeois se dispoisoient à presenter à la Reine une de ces adresses peu agréables : la lettre de Mr. de Sunderland contient en substance.

„ Qu'il avoit communiqué à la Reine la
 „ Relation de la conduite irreguliere & tu-
 „ multueuse, de ceux qui vouloient pré-
 „ senter une Adresse au nom du Comté,
 „ tendante à braver le Gouvernement sur
 „ un sujet fort désagréable à Sa M. qu'el-
 „ le désapprouve de telles pratiques tumultueuses & seditieuses, dont les principes
 „ sont dangereux, ne tendant qu'au ren-
 „ versement de son Gouvernement : qu'en-
 „ fin Sa M. lui ordonne d'arrêter de pa-
 „ reilles pratiques, & de faire poursuivre
 „ selon

„ selon les loix les défobéiffans &c.

VIII. Depuis plusieurs années à chaque ouverture de Campagne, les imprimez de plusieurs nouvellistes étrangers font accoutumez de donner des assurances au Public, que l'Armée navale des Alliez alloit faire descente & de très-grands progresz sur les Côtes de France : on dit la même chose aujourd'hui de l'Escadre Angloise avec laquelle le Vice-Amiral Ailmer mit à la voile au mois de Mai dernier: mais le mauvais succès des tentatives des années précédentes, n'en promettent pas de meilleures que celle-ci; cet armement naval donne si peu d'inquietude à la Cour de France, qu'elle n'a pas jugé à propos d'affoiblir son Armée de Flandres pour la garde de ses Côtes, comme les Alliez s'en étoient flattez; les Garnisons des Places & les Milices du País ont été jugées suffisantes pour cette défense, d'autant plus qu'on scait que la Flotte Angloise porte très-peu de troupes de débarquement.

Flotte Angloise menasse les Côtes de France.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en HOLLANDE & aux PAIS-BAS depuis le mois dernier.

I. **C**OMME dans les quatre premières Conférences tenues à Gertrudenberg entre les Plenipotentiaires de France & les Commissaires députez de Hollande, on ne put point convenir des conditions préliminaires de la Paix; Mrs. d'Uxelles & de Polignac firent embâler leurs équipages pour

Suite des Conférences de Paix à Gertrudenberg.

pour les faire partir le 14. Mai: mais le même jour ils reçurent un Courier de la Haye, dépêché par Mr. de Petckum avec une lettre, par laquelle ils étoient priez de différer leur départ, afin de conferer encore une fois avec les Députez d'Hollande. Les Ministres de France jugeant que les Alliez leur feroient des propositions plus raisonnables que les précédentes, dépêcherent un Courier à Versailles, pour en donner avis au Roi; Sa M. le renvoya sur le champ avec les nouvelles instructions nécessaires pour l'avancement de la conclusion de la Paix, si véritablement les Alliez étoient dans le dessein de la negocier à des conditions plus convenables que celles qui ont précédé, car jusques à present ils se sont toujours roidis à demander, que la Cour de France concourût avec eux, pour détrôner le Roi d'Éspagne Philippe V. condition qui seule est capable de perpétuer la guerre.

Messieurs Buys & van der Duffen, se rendirent pour la cinquième fois à Gertrudenberg le 24. Mai; s'abouchèrent le même jour & le lendemain avec Mrs. d'Uxelles & de Polignac: le 26. ils retournerent à la Haye, & rendirent compte aux Etats Généraux de leur negociation: ensuite ils confererent avec le Comte de Zinzendorf Ambassadeur de l'Empereur, & Milord Thomfend Ministre d'Angleterre, qui dépêcherent des Couriers aux Cours de Vienne & de Londres, de même qu'au Prince Eugene & au Duc de Marlborough au Camp devant Douây: comme les Plenipotentiaires de France sont restés à Gertrudenberg, en attendant le retour de ces
Cou;

Couriers; que d'ailleurs cette dernière Conférence est tenuë plus secrète que les précédentes; on ne peut encore rien dire de positif, du succès qu'aura cette négociation, mais on ne se trompera pas si l'on juge, qu'en suivant les sentimens des Cours de Vienne & de Londres, & l'inclination de leurs deux Généraux, la guerre sera toujours préférée à la Paix. Quoi qu'il en soit le Courier dépêché à Versailles le 26. Mai, fut de retour à Gertrudemberg le 7. Juin: les Plenipotentiaires de France en donnerent avis à Mr. de Petekum: mais ceux de Vienne & de Londres ne sont pas de retour au moment que nous écrivons ceci.

II. Le vingtième Mai le Président du Conseil de Flandres ayant demandé à la Ville de Gand un subside de cinq cens mille florins au nom de la Cour de Barcelonne, les Magistrats de cette Capitale prirent de là occasion de représenter la misère des peuples, causée par la ruïne du commerce, l'anéantissement des manufactures, les vexations des troupes étrangères, & les sommes considérables qu'en ont exigé les différentes Puissances qui les maîtrisent depuis quelques années: ils déclarerent néanmoins, que si on vouloit les décharger des subsides qu'ils payent tantôt aux Anglois, aux Hollandois, aux Danois &c. qui les accablent pendant le quartier d'hiver, par l'enlèvement des grains, des fourages & des bestiaux pendant la Campagne, ils tâcheroient de lever une somme de deux cens mille florins, pour en faire présent au Souverain au nom de qui le Président demandoit ce subside, à condition néanmoins qu'il

Offres conditionnelles des Gantois pour la Cour de Barcelonne.

fera

fera auparavant reconnu & installé Comte de Flandres, pour leur jurer & confirmer l'observation de leurs anciens Privilèges &c. les plaintes & les offres conditionnelles des Gantois, font connoître la fâcheuse situation où se trouvent les peuples des Pays-Bas: on veut qu'ils soient soumis à un Prince qui n'a pas encore été installé & reconnu par les États du País: les étrangers y exercent toute l'autorité souveraine, & le Prince qui se prétend le Maître de ces Provinces depuis la dernière révolution, n'en a que le nom, pendant que les Alliez de la Maison d'Autriche en tirent tout l'utile: ainsi à proprement parler, on ne sçait pas encore pour qui la Conquête du Brabant & de la Flandre ont été faites.

III. Sur les assurances qu'avoient donné toutes les lettres venues du Camp des Alliez au commencement de la Campagne, & même les imprimez d'Hollande, on ne croyoit pas que le siege de Douay fût de si longue durée, puis que ces avis assûroient que les Alliez prétendoient de faire cette conquête en douze jours de tranchée ouverte, & que si Mr. de Villars osoit paroître, le Prince Eugene & le Duc de Marlborough, étoient résolus de l'aller combattre, * ayant, disoit-on, fait marquer des Camps dans la plaine de Lens, & sur la route de Valenciennes, où rien ne seroit obstacle pour décider de la valeur des Généraux de part & d'autre: nous marquerons plus bas, de quelle maniere ils se sont acquittez de leur parole, mais avant de passer plus
avant

*En quoi
consiste l'Ar-
mée de Fran-
ce & celle des
Alliez.*

* *Les Gazettes d'Hollande du 23. Mai l'assûroient ainsi.*

avant, il est à propos de marquer en quoi consiste l'une & l'autre Armée.

L'Armée de France commandée par Mr. le Maréchal Duc de Villars, Mr. le Maréchal Duc de Berwick, & le nouveau Maréchal de Montefquieu, ayant été jointe par tous les détachemens venus de Dauphiné, de la Moselle, de Franche Comté, & d'ailleurs, doit être composée, (suivant les avis les plus fideles que nous en avons pû avoir) de cent, cinquante Bataillons, & deux cens soixante Escadrons: ce qui doit faire, si tous les Regimens sont complets environ cent mille hommes: mais si l'on s'en rapporte aux Gazettes d'Hollande, ces Regimens n'étans ni recrutez, ni remontez, & y ayant eu une désertion continuelle depuis que l'Armée des Alliez est sur la frontiere, on reduira ce nombre au dessous de quatre-vingt mille hommes.

Celle de France.

A l'égard de celle des Alliez, nous n'avons pas deffein de rien changer à l'état que leurs écrivains en ont donné au Public: Ils nous apprirent que lors que Dieu y fut investy, les trois Armées combinées du Prince Eugene, du Duc de Marlborough & du Comte de Tilly, composoient déjà un Corps de 179. Bataillons, & de 272 Escadrons: depuis ce tems-là cette Armée a été jointe par 9000. hommes des troupes de H. ste, 5000. Palatins, 4000. Prussiens, 900. Cuirassiers de l'Empereur, 1500. hommes de recrues pour les troupes Saxonnes, 600. hommes & 2000. chevaux de remonte pour les troupes Imperiales, 2400. Anglois débarquez à Ostende: cette Armée n'étant pas encore assez superieure au gré de ses Généraux, fut renforcée

Celle des Alliez.

renforcée au mois de Mai, de tout ce qu'on put tirer des garnisons des Villes de Brabant, Hainaut & Flandres, de sorte que suivant cet état imprimé en Hollande, nous trouvons que les 179. Bataillons à cinq cens hommes font 89500. hommes. deux cens septante-deux Escadrons à cent hommes chacun. 27200. hommes. Troupes de Hesse, 9000. hom. Palatins, 5000. hom. Brandebourgeois, 4000. hom. Cuirassiers Imperiaux, 900. hom. Anglois débarquez à Ostende, 2400. hom.

Total 138000. hom.

Dans ce nombre on ne comprend point le renfort tiré des Garnisons, parce que nous n'en avons reçu aucun détail, nous ne faisons pas état non plus des recrues arrivées à l'Armée depuis qu'elle est campée: si ce dénombrement est juste de part & d'autre, les Alliez sont superieurs aux François de plus de quarante mille hommes.

Mouvement de l'Armée de France sous les ordres de Mrs. de Villars, de Berwick & de Montefquion.

IV. Après avoir donné une idée des forces de part & d'autre, voyons quel a été le mouvement des Armées depuis que celle de France est en Campagne.

Mr. de Villars arriva à Peronne le 14^e Mai, où Mr. de Montefquion alla le rejoindre: Il en parti le 19 avec le Roi d'Angleterre, (qui fait encore la Campagne sous le nom de Chevalier de St. George,) & le Duc de Bourbon, pour se rendre à Cambray le même jour. Le 21. le Maréchal Duc de Berwick y arriva aussi. Le même jour & le lendemain, arriverent auprès de Cambray

Cambray 66. Bataillons & 85. Escadrons des troupes de France, qui s'étoient assembles près de Peronne : successivement les autres troupes cantonnées sur la Frontiere, & celles qui venoient des Provinces éloignées, joignirent & grossirent l'Armée.

Le 24. Mr. de Villars fit avancer la gauche vers Arleux, s'étant saisi du Château d'Oisy, qui n'étoit qu'à un petit quart de lieuë du quartier du Général de Tilly, séparé par la Riviere de Saufée : on se contenta de se tirer quelques volées de Canon de part & d'autre : pendant ce tems-là Mr. de Villars fit jeter quelques Ponts sur l'Escout au-dessous de Bouchain, comme s'il eût voulu aller camper entre l'Escout & la Scarpe, sur la route de Douay à Valenciennes ; mais ce n'étoit qu'une feinte ; car il sçavoit que quoi que les Alliez fussent couverts de ce côté-là par une Riviere & par des Marais, n'avoient pas laissé de fortifier toutes les avenues par des retranchemens.

Le 25. le 26. & le 27. l'Armée s'avança du côté d'Arras, & ayant fait jeter 8. Ponts sur la Scarpe, entre Aslie & l'Abbaye d'Avène, l'Armée de France passa cette Riviere le 28. & le 29. sans être inquiétée, que par un détachement d'Hussars, qui ayant voulu insulter l'arrière-garde, fut taillé en pieces, & 40. furent pris. Après qu'on eut passé la Scarpe, on distribua la poudre & les bales à toute l'armée, avec du pain pour quatre jours.

Le 30. Mai, l'Armée marchant sur douze Collonnes, Mr. de Villars au centre, Mr. de Berwick à la droite, & Mr. de Montefquou

tesquion à la gauche, s'avança dans la plaine de Lens en ordre de Bataille, jusqu'à la portée du fusil de celle des Alliez : on s'étoit attendu, que suivant la promesse que leurs Généraux avoient donnée, ils iroient au devant des François pour les combattre, mais ils les virent tranquillement pendant quatre jours devant leur Camp, les défiant par quelques volées de Canon, de sortir de leurs retranchemens, sans qu'ils ayent branlé : Ils étoient derrière une ligne retranchée & fortifiée, où plusieurs mille Pionniers avoient travaillé depuis quinze jours : ils avoient leur gauche appuyée à Vitri sur la Scarpe, & la droite à Henin-Lietard, sur le chemin d'Arras à Betune, ce qui fait une étendue de deux lieues : Il y avoit seize Redans * garnis d'Artillerie : Mr. de Villars tint Conseil de guerre, pour prendre l'avis des Officiers Généraux ; mais ayant été jugé impossible de forcer les Alliez dans leurs retranchemens, il fit battre la générale en plein midi & marcha vers Arras le 4. Juin, où tous les Bagages étoient restés : On s'attendoit que les Alliez feroient sortir quelques détachemens, pour charger l'arrière-garde, Mr. de Villars s'y étoit même attendu & sembloit le souhaiter, dans l'espérance que parlà il pouroit les engager à une action, mais sa démarche & sa contenance étoit trop fiere, pour obliger les Généraux du parti contraire à mordre à l'ameçon.

Enfin l'Armée de France étoit encore dans la plaine, entre Lens & la Scarpe, le
onzième

* *Redans sont des ouvrages, qui par leurs faces, forment des Angles rentrans & sortans pour se flanquer les unes les autres.*

onzième Juin , ayant la droite appuyée à la Scarpe , la gauche à Avion , & le centre à Telu. On y attendoit encore quelques troupes du Dauphiné ; La plus grande partie des deserteurs François , sont revenus , en vertu de l'Amnistie générale qui a été publiée à la tête de l'Armée , par laquelle on permet aux Soldats de s'incorporer dans tels Regimens qu'ils voudront choisir , sans que leurs anciens Capitaines puissent les reclamer.

V. Voyons presentement quels ont été les mouvemens de l'Armée des Alliez sous les ordres de Mrs. le Prince Eugene de Savoye , le Duc de Marlborough , & le Comte de Tilly. Dès que ces Généraux eurent avis que les Troupes de France étoient en marche pour former leur Armée , ils se precautionnerent pour empêcher le secours de Douay ; pour cet effet ils firent marquer deux Camps , l'un dans la plaine sur la route de Valenciennes à la droite de la Scarpe , l'autre à la gauche de la même Riviere dans la plaine entre Vitry & Lens. On fit avec toute la diligence possible fortifier ces deux Camps par des Lignes larges & profondes , par des Retranchemens garnis de Redans à chaque demi quart de lieuë , avec des Batteries qui se croisoient.

Le 20. Mai un Corps de Cavallerie d'environ dix-huit mille chevaux , ayant en tête le Prince Eugene & le Duc de Marlborough , s'avança vers Arras , tant pour reconnoître le terrain par où les François pouvoient venir dans la plaine de Lens , qu'à dessein d'enlever quelque Escadrons qui campoient sous Arras : mais le feu du Canon de la Place les obligea de s'en retourner sans rien entreprendre.

Mouvemens de l'Armée des Alliez sous les ordres du Prince Eugene, du Duc de Marlborough, & du Comte de Tilly.

Le Cardinal de Boüillon arrive à Tournay.

Le 22. un autre détachement de 25. Escadrons commandé par le Prince d'Auvergne, s'avança encore près d'Arras, mais ce n'étoit que pour favoriser l'évasion du Cardinal de Boüillon son oncle, qu'il conduisit au Camp, & fut reçu avec beaucoup de marques d'honneur par les Généraux & par les Députés d'Hollande : ce Cardinal n'y séjourna qu'un jour & demi, car le 24. il se rendit à Tournay, où l'on lui avoit préparé d'avance le Palais Episcopal : il fut salué en entrant dans la Place, par une décharge d'Artillerie, & le Sr. des Villates, qui fait la fonction de Gouverneur en l'absence du Comte d'Albemarle, le complimenta, & lui envoya une garde commandée par un Capitaine, qu'il refusa; & ne vou'ut pas même de sentinelle devant sa porte. Il a envoyé à la Princesse d'Auvergne sa nièce à Berg-op-zom, un collier de perles de vingt mille écus.

Sur les mouvemens que Mr. de Villars fit le 24. les Alliez en firent aussi un, appuyant leur droite vers Beaumont sur la route de Doüay à Lens, commandée par le Prince Eugene, qui prit son quartier à Vitri, la gauche s'étendoit vers Arleux sur la Sensée.

Pendant ce tems-là pour mieux fortifier leur Camp, ils firent faire une Ecluse à Blanche sur la Scarpe audeffus de Vitri, qui faisoit regorger l'eau dans la plaine audevant de leur Camp, ce qui leur servoit encore à empêcher l'inondation près de Doüay, & favorisoit leurs approches, parce que l'eau coulant avec moins d'abondance, les assiegez ne pouvoient plus la faire regorger.

Deux jours auparavant, c'est-à-dire le 22. Mai, les neuf mille hommes de Hesse-Cassel

des Princes &c. Juillet 1710. 51

sel, arriverent à l'Armée, & l'on fit venir le reste des fourages secs de Lille & de Tournay: on fit travailler six mille pionniers aux retranchemens de la Ligne, depuis Vitry sur la Scarpe jusqu'à Montigny près de Hennin-Lietard, qui occupe un front de deux lieues, y ayant plusieurs Redoutes & Redans garnis d'Artillerie.

Le 25. Mai les Troupes qui campoient entre Tournay & Lille; sous le Général Dops pour la sûreté des Convois, eurent ordre de joindre la grande Armée, de même que les Garnisons qu'on avoit tiré de Gand, Deinse, Ath, Mons, Courtray, Menin, Lille & Tournay, où l'on laissa très-peu de monde. Mr. de Marlboroug qui avoit son quartier à Flines à la gauche de la basse Scarpe, le transféra à Gauzelin entre Arleux & Doüay; le Comte de Tilly qui avoit le sien à Lalain audeffous de Doüay, vint camper à Arleux: le Prince Eugene resta à Vitry, le Général Fagel garda son Poste entre Ferin & Lalain dans la circonvallation, afin d'observer les Troupes Françoises qui pouvoient être restées du côté de Bouchain; dans le Conseil de guerre qui fut tenu, on convint qu'en cas qu'il y eut Bataille, le Prince Eugene commanderoit la droite avec les Troupes Imperiales, le Duc de Marlborough la gauche avec les Anglois, & que le Comte de Tilly seroit au centre avec les Troupes à la solde d'Hollande. Qu'il falloit établir plusieurs Ponts sur la Scarpe depuis Vitry jusqu'à la circonvallation, afin de faire passer facilement les Troupes du côté où le besoin les demanderoit.

Le 26. & le 27. on ne fut occupé qu'à ob-

server les mouvemens des François : mais ayant appris qu'ils passoient la Scarpe audeffous d'Arras, les Alliez en firent de même le 28. Le Prince Eugene fit filer son aîle droite jusqu'au marais de Montigny près d'Hennin-Lietard; à mesure qu'il s'éloignoit de Vitry, Mr. de Marlboroug faisoit passer son Armée, la droite de celui-ci joignant la gauche de l'autre: le 29. & le 30. l'Armée Hollandoise qui étoit restée à la droite de la Scarpe passa aussi la riviere, & alla occuper le Poste qui lui avoit été marqué entre l'Armée Imperiale & celle d'Angleterre. Le même jour 30. dix Regimens Palatins venans du País de Julliers, arriverent au Camp pour renforcer l'Armée, & on les posta à la garde du Pont à Vandin. Le Brigadier Chambrier eut ordre d'abandonner les Postes de Commines & de Warwick, & d'envoyer à Lille & Menin les deux Bataillons qui y étoient en Garnison.

Le 31. on acheva de joindre par une Ligne retranchée, toutes les Redoutes de la plaine, & de poster du Canon de 400. en 400. pas depuis Vitry jusqu'à Hennin-Lietard. Nous terminerons cette description par une Lettre écrite par un Lieutenant Général du Camp de Vitry le 3. Juin.

*Lettre d'un
Officier Gé-
néral des
Alliez.*

Notre Armée forte de cent vingt-sept mille hommes, sans y comprendre les Troupes occupées au Siège, les Garnisons des Places frontieres, ni celles qui gardent le Pont à Vandin, a été pendant trois jours sous les armes, pour attendre les François s'ils avoient été assez imprudens de venir attaquer nos retranchemens, mais après que le Maréchal de Villars eut

reconnu

reconnu l'impossibilité qu'il y avoit de nous forcer, il a pris sagement le parti de nous laisser en repos, il ne s'est pourtant éloigné de nous que d'une petite lieuë, ayant sa droite appuyée sur la Scarpe près de Garvelle, & sa gauche vers Avion près de Lens: nôtre Infanterie campée sur une ligne, s'étend depuis Vitri jusqu'à Henin-Lietard, nôtre Cavallerie est sur deux lignes à sept cens pas derrière l'Infanterie. Il n'y a aucune apparence de Bataille avant la reddition de Doüay: nous ne nous étions pas attendus que ce Siège fut si long ni si meurtrier: Mr. d'Albergoty est un vrai chicaneur, il ne nous abandonne pas un pouce de terrain sans dispute & sans nous le faire acheter deux & trois fois: on croit qu'il tiendra jusqu'au 15 ou 18. de ce mois, mais nos Ingenieurs assûrent que nous en ferons les maîtres le 10. ou le 12. pourvû que les Assiegez ne soient pas secourus: nous avons pris d'assez justes mesures pour éviter ce secours, de même que la Bataille: car il ne nous convient pas de prêter le collet à l'intrepide Villars, jusqu'à ce que nous soyons débarassés de nôtre entreprise, après laquelle je crois qu'on jouëra à quitte ou double &c.

VI. On a vû dans le précédent Journal, *Suite du*
comme la tranchée fut ouverte devant *Siege de*
Doüay le 4. du mois de Mai, la Place ayant *Doüay.*
été investi dès le 22. Avril. Nous allons parcourir les principaux événemens de ce Siège, sans suivre jour par jour les soldats & les travailleurs dans leur tranchée.

Dans la sortie que les Assiegez firent la nuit du 7. au 8. Mai, commandée par le Duc de Mortemar, le Regiment de Sutton Anglois fut presque tout taillé en pièces, & trois

autres y furent fort maltraitez.

Le 10. une bombe de la Ville mit le feu à huit barils de poudre des Assiégers, qui causerent beaucoup de désordre & firent périr plus de 150. hommes.

La nuit du 13. au 14. les Assiégers démasquerent leurs Batteries de Canons & de Mortiers, au nombre de 72. pièces & commencerent à tirer sur la Place. Comme elle est beaucoup enterrée, cette Artillerie ne produisit pas un grand effet, & par les continuelles sorties des Assiégers, les travailleurs ont été si frequamment inquiétez, qu'ils se virent resolus de faire leurs aproches par la Sappe: ce'a n'empêchoit pas, (de l'aveu du Journal du Siège imprimé en Hollande) que les Assiégers n'eussent tous les jours, au moins cent cinquante hommes tuez ou bleffez.

Le 21. une autre Bombe tirée de la Ville mit encore le feu à 22. Barils de poudre, qui firent un très grand désordre parmi les Assiégers. Le 20. ils avoient franchi l'avant fossé & pris poste sur le Glacis, mais les Assiégers firent des sorties, qui les en chasserent à deux différentes fois, & comblerent leurs ouvrages: ils lâcherent aussi des écluses, qui entrainerent partie de leurs Fossines. Le 21. les Assiégers passerent de nouveau le fossé & établirent leur logement sur le Glacis, & s'emparerent ensuite de l'avant-chemin couvert; mais ce ne fut pas sans perdre beaucoup de monde, tant par le grand feu de la Place, que parce que la Garnison les arceloit continuellement.

La nuit du 25. Mr. d'Albergoty fit faire quatre

quatre forties, qui attaquèrent les Affligéans avec tant de vigueur, qu'ils les chasserent du chemin couvert, & les obligèrent de repasser l'avant fossé, en sorte qu'il fallut recommencer leurs aproches à nouveaux frais: mais comme cet avant chemin couvert n'étoit point palissadé, & n'avoit été fait que depuis peu pour retarder les aproches en cas de Siege, Mr. d'Abergoty le fit abandonner, pour moins fatiguer sa Garnison: pendant qu'il avoit disputé ce terrain, il faisoit travailler à des souterrains sous le veritable chemin couvert, & sous les Angles; il avoit aussi plusieurs Mines sous le terrain plus avancé, auxquelles il a fait mettre le feu, à mesure que les Affligéans venoient à l'occuper, qui leur ont enterré beaucoup de gens. En achevant cet article, nous recevons des avis du Camp de devant Douÿ du 8 Juin, qui marquent que la Ville se deffendoit toujours avec beaucoup d'opiniâreté, & qu'elle tiendroit encore quelques jours: que les Affligéans avoient été repoulléz à plusieurs attaques qu'ils avoient donné au Chemin couvert, sans pouvoir y établir aucun logement solide; mais qu'ils faisoient état, que les assiegez battront la Chamade en peu de jours, si la Place n'étoit pas promptement secourüe.

ARTICLE VIII.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature
& autres Remarques curieuses.*

*Oraison
Funébre de
Mr. Desma-
retz Evêque
de Chartres.*

I. IL y a quelques mois, que Mr. l'Abbé
le Prevôt, Prédicateur du Roi, connu
par plusieurs pièces d'éloquence, prononça
dans l'Eglise Cathedrale de Chartres, l'Orai-
son Funébre de Messire Paul Godet Desma-
retz Evêque de Chartres, * qui a eu pour
Successeur Mr. de Mérainville son Neveu.
Cette pièce qu'on vient d'imprimer a reçu
de grands applaudissemens de tous ceux qui
l'ont lûe: on en donnera ici quelques traits
au Lecteur, après lui avoir fait observer,
que l'Orateur fait une comparaison de ce
Prélat, qui a été 20 ans sur le Trône Epi-
scopal de Chartres, avec le Patriarche Jacob,
qui garda pendant un pareil nombre d'an-
nées, le troupeau de Laban son Beau-pere
en Mesopotamie. Mr. le Prevôt commença
son discours par l'entrée de Mr. Desmaretz
à l'Episcopat, après la mort de Mr. de Neuville,
Oncle de Mr. le Maréchal de Villeroi; Brebis
inquiètes & dispersées, (dit il,) depuis
la mort de votre Pasteur, qui pouvez
avoir plusieurs Maîtres & non plusieurs
Peres, rassemblez-vous: De salutaires pa-
turages vous sont ouverts: Jacob se char-
ge de vous fournir une nourriture saine &
abondante, qui vous rendra votre ancien-
ne fécondité: il ne se rebutera ni des ar-
deurs du jour, ni des fraîcheurs de la nuit:
vous luy serez plus cheres que la vie
même

* Voy. Tome XI. page 412.

En parlant du bon usage que ce Prêlat a fait de son crédit, il dit : en la place de nôtre Illustre Evêque, dans le haut point de faveur où il étoit parvenu, qu'un homme ambitieux & inquiet eût remué de ressorts pour se distinguer & pour agrandir les siens ! que de noms & d'honneurs il auroit acquis ? le diray-je ? que de Mirres il eût voulu assayer, avant que d'en choisir une & l'arrêter sur sa tête ! Rien de pareil dans le Pontife que nous pleurons

Avant de parvenir à l'Episcopat, il eut plusieurs occasions d'exercer son humeur bien faisante : il fut l'Administrateur du College des Lombards, qui est le séjour des Prêtres Irlandois réfugiés à Paris : voici comme l'Orateur en parle. Au milieu de ces véritables Israélites échapez de l'Egippte infidelle ; Parmi ces hommes pleins de foy, qui ont tout quitté pour J. C. & renoncé à leur Patrie, pour venir chanter avec nous les Cantiques de Sion, & offrir en liberté l'Agnau divin : vous le veriez égalant leur foy, & la surpasser peut-être par sa charité : ménager aux uns des commoditez, aux autres des Emplois : les instruire, les consoler & se conduire avec eux, quoi que leur Supérieur, en ami & en frere. Le Roi de la grande Bretagne, (Jaques II.) alors sur son Trône, mais dont les Trônes & toutes les Couronnes n'étoient pas dignes, l'en fit remercier expressément par son Ambassadeur. Le Pape-même lui en écrivit pour l'en féliciter, & le pria de continuer à ces vic-

Eloge pour
les Irlandois

times de la Croix, ses attentions liberales & généreuses.

Mr. le Prevôt fait ensuite un détail du zele de ce Prélat, pour le soulagement des pauvres en l'année 1694. Toute tête étoit languissante, dit-il, tout cœur étoit abattu. Cette description est fidele, le sentiment y a plus de part que l'imagination ou la memoire. On trouve dans les malheurs du present, de quoi peindre ceux du passé . . . Il vient à Chartres, (continuë t'il en parlant de Mr. Desmaretz,) où son esprit étoit sans cesse, si le corps en étoit quelquefois absent. Il y accourt sans delay; il y reprend les consolations à pleines mains; il devient pauvre lui même, pour soulager ceux qui le sont: Superbes & chimeriques bienséances; frivoles & coupables délicatesses, vous parlerez en vain pour le retenir; il ne connoit d'autres bienséances, que d'être misericordieux comme le Pere Celeste . . .

Mr. l'Evêque de Chartres, considerant le Champ commis à ses soins, fut effrayé de son étenduë; Il apperçut plusieurs Diocèses en un seul, craignant qu'une domination si étenduë, n'en fût moins reguliere & moins profitable, il conjura le Roi, d'employer son crédit auprès du Souverain Pontife, pour obtenir le partage d'un Troupeau, qui seul pouvoit occuper deux Pasteurs. Une telle résolution, un zele si Evangelique, si droit, causa une admirable surprise. Le Prélat fut écouté & ne pouvoit manquer de l'être, puis qu'il intéressoit la Religion: C'étoit allés auprès d'un Prince à qui cet interêt est

*Etablis-
sment de l'E
vêché de
Blois.*

„ si cher, qu'il n'a d'ennemis que ceux qui
„ combattent cette Religion ou qui la né-
„ gligent Ainsi dans une contrée
„ agréable par sa situation, aimable par la
„ politesse de ses Habitans, celebre par la
„ demeure de nos Rois, dont el'e fut long-
„ tems le Berceau & le séjour, s'éleva une
„ nouvelle Eglise, * comme nous voyons
„ d'un grand Fleuve s'en détacher un autre . . .

L'Orateur parlant ensuite aux filles de St.
Cyr, (où le cœur de l'Evêque de Chartres
fut porté, qui étoit le conducteur de cette
„ Abbaye Royale,) leur dit, Saintes filles
„ ne perdez pas la mémoire de ce bien-fait,
„ si dans cette vallée de larmes, où le plus
„ juste a ses défaillances & ses langueurs,
„ le feu sacré se ralentissoit parmi vous ;
„ conservez le précieux dépôt de ce cœur,
„ qui sous les froides cendres & dans le
„ sommeil de la mort, semble bruler enco-
„ re du desir de vôtre salut, & veiller à
„ son avancement . . . &c.

II. On a traduit en Italien les *Epîtres de* *Epîtres de*
Mr. Despreaux : Le Traducteur en vouloit *Mr. Des-*
sans doute au Poëme de Mr. Pradon imprimé à Lion, puis qu'on y trouve un long *preaux 1712*
Commentaire sur ces Vers. *duites en*
Italien.

Pradon a mis au jour un Livre contre nous,
Et chez le Chapelier au coin de nôtre Place,
A l'entour d'un Castor j'en ay vu la Pré-
face.

III. On a découvert en Forêt un ancien
Monument fait à l'honneur d'Heraclius Ar-

* C'est Blois érigée en Evêché & dont *Mr.*
Bertier a été le premier Evêque.

Archevê
ques de Lion
autrefois
Souverain

chevêque & Primat de Lion; c'est le même qui acquit la Souveraineté de Lion, & dont les Successeurs ont jouï pendant environ deux siècles.

*Nouveau
Testament
du Pere A-
melote.*

IV. On fait à Roïen une nouvelle édition du *Nouveau Testament* du pere Amelote de l'Oratoire, qui parut à Paris pour la premiere fois en 1683. muni de l'approbation des Archevêques de Paris & de Bourges, de huit Evêques, & du Pere Senault alors Général de l'Oratoire. Le suffrage de ce grand nombre d'Approbateurs, font juger avantageusement du mérite de l'ouvrage du Pere Amelote.

*Art des
Tailleurs,*

V. Le nommé Vande, Tailleur de Lion, vient de donner à ses Confreres & au Public, une dissertation sur *l'Art des Tailleurs*. Si c'est l'art de mener le Ciseau en plein drap, presque tous ceux de cette Profession s'en acquittent assés à leur avantage, sans avoir besoin des Leçons de ce Lionnois.

*Oraison
Funèbre de
la Princesse
Palatine
traduite en
Hollandois.*

VI. On a traduit en Hollandois, l'Oraison Funèbre de la Princesse Palatine Abbessé de Maubuisson: Cette Princesse avoit toujours été si considérée en Hollande, où elle avoit été élevée, que quoi qu'elle fut Catholique & même Religieuse, Mrs. les Etats Généraux lui avoient continué la moitié de la pension qu'ils lui faisoient, lorsqu'elle résidoit dans leur Republique.

*Panegy-
rique de St.
Louis, mis
en paralelle
avec Salo.*

VII. On a imprimé le *Panegyrique de St. Louis*, prononcé l'année dernière devant Mrs. de l'Academie Française par Mr. l'Abbé Fournier, du Diocèse de Nîmes. Tout le Panegyrique roule sur une comparaison de Salomon avec St. Louis: cet Abbé remarque que l'on compte dans les familles de ces deux

Princes,

des Princes &c. Juillet 1710. 61

Princes, un pareil nombre de Rois, & une égale durée : En effet Joseph donne à la famille de Salomon 21. Rois & 494. ans de Regne ; On trouve le même nombre de Princes & d'années, dans la Famille Royale de France, en comptant depuis 1215, où naquit St. Louis, jusqu'en 1709. La peinture des avantages que la Couronne de France a sur tous les autres, est l'endroit le plus touchant du Panegyrique.

VIII. Mr. le Brun connu parmi les gens de lettres, par son esprit & par les beaux ouvrages sortis de sa plume, vient d'en publier deux nouveaux, qui ont un fort grand succès : Le premier est une traduction des Epigrammes d'Owen, fameux Poëte Anglois, que l'on a appelé le *Martial moderne* ; Le second est une traduction Françoisise de plusieurs ouvrages Latins, qu'il a mis en vers. Cet Auteur rassemble chez lui, presque toutes les semaines, plusieurs de ses amis, & soutient leur gayeté & leur enjouement, par de magnifiques repas.

Traductions de Mr. le Brun.

IX. L'éloge que Mr. le premier Président du Parlement de Paris & Mr. Joly de Fleury premier Avocat Général, firent en public, sur la perte que le Bateau venoit de faire, par la mort du Célèbre Mr. Barbier Avocat de Paris, en faisant honneur au défunt, étoit capable de donner une belle émulation à tous les Avocats qui veulent s'acquérir une réputation fondée sur le vrai mérite. Mr. Fleury, qui parla le premier, s'adressant aux Avocats leur dit.

Eloge du Célèbre Avocat Mr. Barbier.

L'illustre Confrere que vous avez perdu, connoissoit toutes les graces de la véritable Eloquence. Combien de fois nous a t'il fait sentir

sentir, qu'une profonde capacité, une vaste érudition, une connoissance parfaite de l'un & l'autre droit, pouvoit facilement se soumettre aux regles d'un art dont les bornes ne doivent point être trop étendues... Mr. Fleury fit aussi l'Eloge de feu Mr. le Nain Avocat Général.

Mr. le premier President en répondant à Mr. Fleury dit entre autres. *C'est dans cette science du droit Ecclesiastique, qu'excelloit celui dont vous regrettez aujourd'huy la perte, & qui, pendant sa vie, a fait un des principaux Ornaments du Barreau... Un peu plus bas, ce Chef du Parlement, parlant de la Noblesse de la profession des Avocats, L'Illustre Mr. de Thou, (dit il,) qui occupoit la premiere place de ce Parlement, en donna des marques bien certaines, en faisant satisfaction à Maître Charles du Moulin, de quelques paroles qui lui étoient échappées, quoi qu'il ne fût pas encore parvenu à cette haute reputation qu'il s'est acquise dans la suite. Mr. le Peletier dans cette occasion, fit beaucoup d'honneur au Corps des Avocats, en marquant la vénération qu'on a toujours eu, pour ceux qui se sont rendus Illustres & recommandables dans leur profession, par le merite, la vertu & l'érudition.*

*Eloge de
Mr. le Nain
Avocat Gé-
neral.*

„ Ce premier President parlant de feu Mr.
„ le Nain, le representa laborieux, exact,
„ fidele à ses devoirs, Savant sans vanité,
„ Censeur des mœurs sans austerité, n'ayant
„ d'autre regle que la droiture de son cœur
„ & de son esprit, toujours obligeant, tou-
„ jours égal &c.

On sçait que deux fois l'année, on fait
l'ouverture

des Princes &c. Juillet 1710. 63

l'ouverture du Parlement en Robes rouges ,
& que les Audiances font continuées le len-
demain en Robes noires.

*Themis en rouge , en noir pour juger les
Procez ,*

*Remonte au Tribunal, & donne des
Arrêts.*

Ce fut dans une de ces dernieres séances,
que Mr. le Procureur Général fit voir , que
mépriser les sciences & n'estimer que l'esprit,
c'est le goût du siècle present : après s'être
fort étendu sur cette matiere , s'adressant à
l'Auguste Senat , devant lequel il parloit ,
où l'on comptoit autrefois autant de Savans
qu'il y avoit de Senateurs, il lui demanda ,
" s'il n'étoit point tombé de ce haut point "
de gloire & de splendeur, s'il ne s'y trou- "
voit point de ces Magistrats, qui degoûtez de "
la science par leur vanité , ennemis du "
travail par leur molesse, s'imaginent que "
leur esprit & leur bon sens naturel, est "
suffisant, pour juger les actions des hom- "
mes Un peu plus bas, il dit, cette "
année 1709. fatale aux Heros, nous a fait "
perdre deux grands Magistrats , Mr. le "
President de la Moignon, qui mérita cette "
pourpre, qu'il pouvoit regarder comme "
hereditaire à sa famille, & Mr. le Nain "
premier Avocat Général Après avoir
fait de l'un & de l'autre un éloge acompli,
il finit par celui de Mr. Chauvelin, dont le
Pere est Conseiller d'Etat & ci devant Inten-
dant de Picardie & d'Artois : Ce jeune Ma-
gistrat n'a encore que 26 ans, il n'en avoit
que 19. lors qu'il fut Avocat du Roi au Cha-
telet :

*Celui de
Mr. Chau-
velin Avo-
cat Général.*

relet : quatre ans après il fut reçu Conseiller au Parlement de Paris ; il n'avoit pas encore 25. ans qu'il fut fait Maître des Requêtes : c'est lui enfin qui a succédé en la Charge de Mr le Nain dont on vient de parler.

*Dialogue
sur l'aboli-
tion des Fran-
chises des
quartiers.*

X. Il paroît un Dialogue d'unenouvelle espèce : le feu Pape Innocent XI. & le Roi qui règne aujourd'huy en Portugal, en sont les Interlocuteurs : Cet ouvrage roule sur l'abolition des franchises des quartiers, que ces deux Princes ont voulu faire chacun dans leurs États.

*Saints
nouveaux
dont on fera
l'Office.*

XI. Par ordre du Pape regnant, on a publié un *Supplément des Saints*, dont on celebre la Fête dans l'Eglise. C'est à dire que Sa Sainteté, a établi un Office particulier pour quelques Saints nouveaux dont on ne faisoit aucune mention dans l'Office public.

*Eloge de
Mrs. les Jour-
nalistes de
Trevoux.*

XII. Un Academicien de Padoüe, a publié une lettre, qui à proprement parler, est une Apologie des Savans Journalistes de Trevoux, au sujet du jugement équitable & desintéressé qu'ils ont prononcé sur l'affaire pendante à leur Tribunal, entre le Marquis d'Orsi, Savant Italien, qui avoit attaqué le Père Bouhours, & ceux qui defendoient les ouvrages de ce fameux Jesuite.

*Histoire
du Prince
Eugene de
Savoie.*

XIII. On a imprimé en Hollande un ouvrage en deux Volumes in douze, qui a pour titre, *Nouveaux Memoires pour servir à l'histoire du Prince Eugene de Savoie*, par le Sr. d'Attanville. Comme je n'ai pas encoré vû cet ouvrage, je ne saurois en rendre compte au public : mais s'il est aussi exacte qu'on a lieu de l'esperer de son Auteur, il doit renfermer de curieuses remarques ; car ce Prince a joué d'aîllés beaux personnages sur le Théâtre de l'Europe

des Princes &c. Juillet 1710. 85
l'Europe, en plusieurs occasions, bien que la fortune ne l'ait pas également secondé par tout,

ARTICLE IX.

Qui contient la naissance, le mariage, & la mort des Princes & autres personnes Illustres.

I. LA Princesse de Sleswich, épouse du Prince Administrateur de Holstein-Gottorp, accoucha d'un Prince le 14. Mai. qui fut baptisé le même jour & nommé *Adolphe Frederick.* Naissances.

II. Ce fut le 21. Mai que le mariage de Mr. le Duc de Vendôme, dont nous parlâmes le mois dernier, fut consommé. Mariages.

Le Marquis de Montrond Saint André ; arrière-petit-fils du Maréchal de St. André, dont il descend par les femmes, a épousé Mademoiselle de Chapuis Corgenon, fille du Baron de Corgenon, ci-devant Elu de la Noblesse de Bresse. Le nouveau marié est Cousin germain de Madame la Comtesse de St. George, fille du feu Marquis de Saint André.

Le Marquis de Montandre qui est à Londres, épousa au commencement de Mai, Mademoiselle Spenheim, fille du Baron de ce nom, Ambassadeur du Roi de Prusse en Angleterre.

III. Le Baron d'Egenfeld est mort à Venise âgé de 81. an, c'étoit un Gentilhomme Allemand, qui dès l'âge de 17. ans alla servir sous son Pere en Dalmatie, qui y commandoit les Troupes de la République : i Morts.

E avoit

avoit depuis long tems perdu la vûë par un coup de mouquet à travers des yeux ; il avoit une grosse pension du Senat , tant en consideration de ses services , que de ceux de son pere , de cinq de ses freres & de trois de ses neveux qui sont morts portans les armes pour la République contre les Infideles.

Le 28. Avril le Chevalier Alyviso Pisani , Procurateur de Saint Marc, mourut aussi à Venise âgé de soixante quatorze ans : il a legué par son Testament 21800. ducats à l'Hôpital de la Pieté : le lendemain le Chevalier Ascanio Giustiniani , qui vient de l'Ambassade de Constantinople fut élu Procurateur en la place de ce défunt.

Le 27. Avril le Cardinal Marcello Durzo , Genois de Nation , mourut à son Evêché de Faenza âgé de 78. ans , dans la vingt-quatrième année de son Cardinalat , & par cette mort il vaque un troisième Chapeau dans le sacré College.

Le Duc Henri de Saxe-Roemhild, mourut au mois de Mai , & comme il n'a laissé aucune posterité , on apprehende que sa succession ne donne lieu à de nouvelles contestations dans la Maison de Saxe-Gotha.

Le 21. Mai le Sr. George Churchill , frere du Duc de Marlborough, mourut à Londres, il étoit Vice Amiral de l'Escadre bleüe : Il a par son Testament legué 12000. livres sterling à son fils naturel , une pareille somme au fils du Colonel Godfrey son neveu : ses livres, ses medailles & les autres raretez de son Cabinet , dont plusieurs concernent la marine , ont été données au Comte d'Oxford premier Commissaire de l'Amirauté.

Le

des Princes &c. Juillet 1710. 67

Le Comte d'Estampes mourut à Bar-le-Duc le 6. Juin après une assez longue maladie: il étoit frere de Mr. le Marquis d'Estampes, Chevalier de l'Ordre du St. Esprit, premier Capitaine des Gardes du corps de Monseigneur le Duc d'Orléans: Ils sont petits fils de Jaques d'Estampes Marquis de la Ferté Imbaut, Maréchal de France, qui mourut en 1668. Ils avoient pour Ayeul maternel, Nicolas Brulart de Sillery, qui fut Créé Chancelier de France en 1607. & mourut en 1624.

Dame Marie de Cossé, veuve de Charles de la Porte, Duc de la Meilleraye, Pair & Maréchal de France, Grand Maître de l'Artillerie, mourut le 14. Mai âgé de 89 ans.

Le 17. du même mois, Messire Louis d'Aquin Evêque de Seez, mourut en son Diocèse âgé de 43. ans.

Le 6. Juin, Dame Louïse de la Beaumette-Blanc, Duchesse de la Valiere & de Vaujour, Baronne de St. Christophle en Anjou, mourut dans le grand Convent des Carmelites à Paris, où elle prit l'habit de Religieuse le 4. Juin 1675. sous le nom de *Sœur Louïse de la Misericorde*, & où elle a vécu dans une penitence très-austere depuis le jour de sa profession jusqu'à celui de sa mort. Madame Anne-Marie de Bourbon légitimée de France, Princesse Douairiere de Conty sa fille, se rendit au Convent des Carmelites pour lui dire les derniers adieux, mais comme elle étoit déjà dans le délire, elle ne put pas la reconnoître. Madame de la Valiere étoit encore mere de Louis Duc de Vermandois, Amiral Chef & Sur-Intendant du com-

merce & navigation de France : il fut légitimé de France au mois de Février 1669. & mourut en 1684. Lors qu'on alla annoncer la mort de ce Prince à sa mere, elle répondit dans des sentimens d'une véritable penitence, *Lors que j'aurai assez pleuré sa naissance, je songerai à pleurer sa mort.*



A D D I T I O N.

LEs avis de Flandres que nous recevons au moment que l'impression de ce Journal s'achevé, portent que le 25. du mois dernier la Garnison de Douay avoit demandé à capituler, que les otages avoient été envoyés de part d'autre, & que l'on travailloit à regler la Capitulation, tant pour la Ville que pour le Fort de Scarpe : d'autres avis ajoûtent que la Place a été évacuée le 27. & la Garnison sortie avec toutes les marques d'honneur. Nous renvoyons au mois prochain les particularitez & la Capitulation qui a été accordée.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Juillet 1710.

ARTICLE I. <i>Espagne & Portugal.</i>	pag.	3
ARTICLE II. <i>France.</i>		6
ARTICLE III. <i>Italie.</i>		13
ARTICLE IV. <i>Suisse & Allemagne.</i>		22
ARTICLE V. <i>Etats du Nord.</i>		29
ARTICLE VI. <i>Angleterre.</i>		37
ARTICLE VII. <i>Hollande.</i>		41
ARTICLE VIII. <i>Litterature.</i>		56
ARTICLE IX. <i>Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres Personnes Illustres.</i>		65

